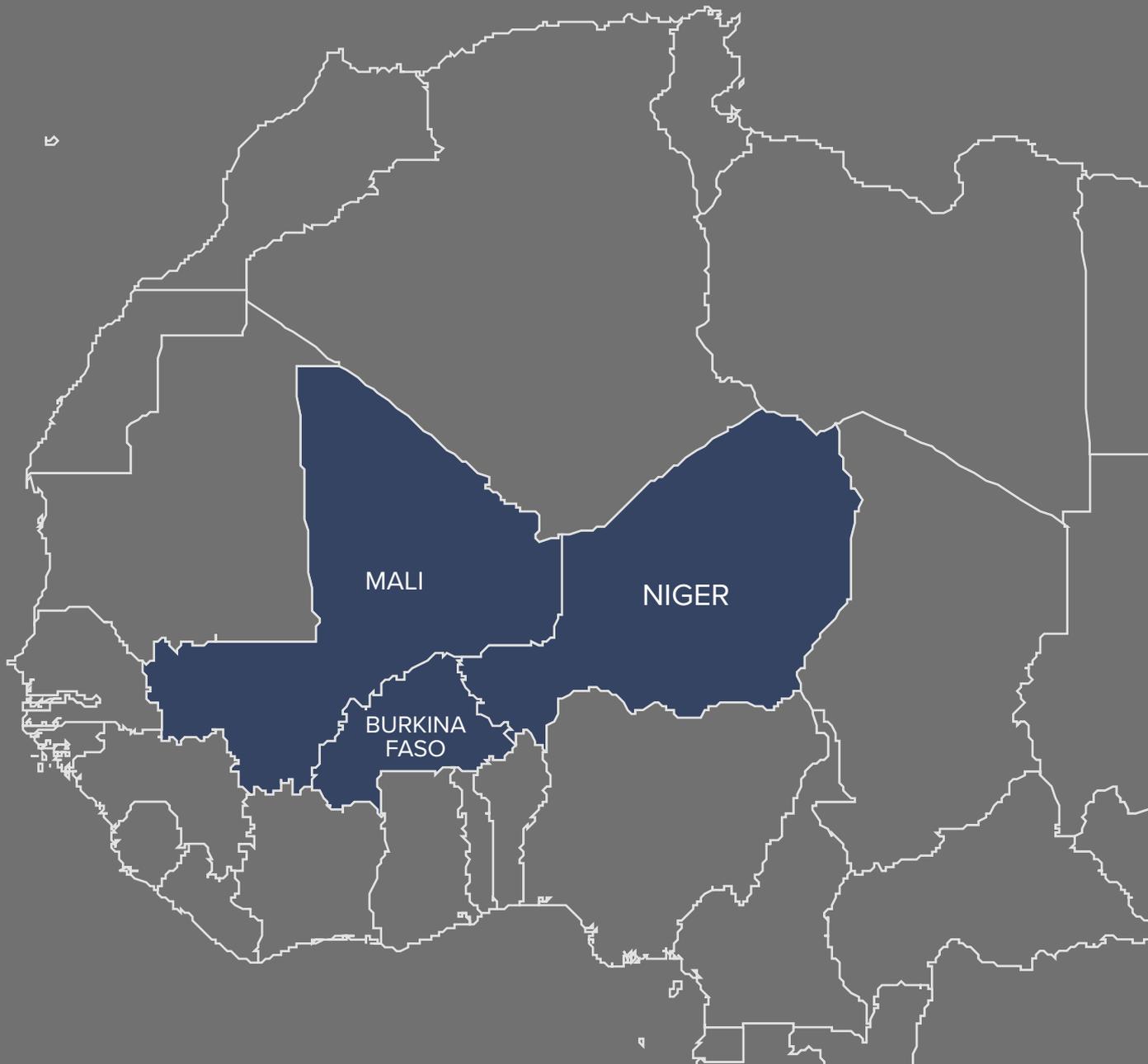


PROJET 21

MONITORING RÉGIONAL DE PROTECTION



SAHEL CENTRAL : Burkina Faso, Mali et Niger

ANALYSE SEMESTRIELLE # 01

MAI - NOVEMBRE 2020

SOMMAIRE

- 1** **Projet 21 : Présentation et objectifs**
- 2** **Méthodologie**
- 3** **Analyse contextuelle**
- 4** **Contexte général de protection**
- 5** **Protection légale et documentation**
- 6** **Engagement communautaire**
- 7** **Violences basées sur le genre**
- 8** **Protection de l'enfance**
- 9** **Éducation**
- 10** **Solutions et Intégration**

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

Pour une meilleure compréhension de la crise humanitaire et de protection au Sahel

Le Sahel central (Burkina Faso, Mali et Niger) est l'épicentre d'une des crises humanitaires et de protection les plus graves au monde. Déjà aux prises avec d'immenses défis, notamment les conflits armés, l'extrême pauvreté, le changement climatique, la rareté des ressources et la fragilité des services de base, la région a subi de plein fouet en 2020 la pandémie de COVID-19, venue ajouter une crise sanitaire à ces défis préexistants.

Bien qu'il existe une abondance d'informations et d'analyses montrant le caractère central de la protection dans cette crise à caractère transnational, il apparaît crucial d'en analyser avec précision les causes profondes afin d'identifier les réponses adéquates. Un des principaux défis est la multiplicité des initiatives de collecte de données (la plupart d'entre elles se concentrant sur les incidents de protection et les violations des droits liés aux conflits) et l'absence d'un mécanisme de coordination pour consolider ces informations afin de présenter une perspective cohérente et complète de la situation de protection au Sahel ainsi que des progrès de la réponse.

Un projet multi-partenaire et multi-pays

Pour combler cette lacune, le HCR et DRC ont initié au début de l'année 2020 un processus consultatif visant à harmoniser les outils de monitoring de protection et à développer un cadre permettant de mesurer régulièrement la situation de protection dans les trois pays du Sahel central. Après consultation d'une vingtaine d'acteurs au niveau national et régional, la phase pilote de ce projet à vocation transnationale dénommé Projet 21, consistant en la mise en place d'un système de monitoring et de suivi permettant de collecter et d'analyser des données clés en matière de protection, a été lancée dans le Sahel central en mai 2020. A la suite de cette phase pilote, l'équipe de coordination du Projet 21, dans le but de combler les insuffisances et d'adapter les outils et la méthodologie en vue de l'extension du projet vers les autres pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, a mené entre octobre et décembre 2020 une revue qualitative au cours de laquelle les acteurs de protection, les coordonnateurs et membres des groupes de coordination des activités de protection et les donateurs ont émis des avis et commentaires visant à améliorer le système actuel.

Objectifs stratégiques du Projet 21

- ▷ Générer des analyses (qualitatives et quantitatives) cohérentes de la situation de protection au niveau régional afin de comprendre et documenter les principaux besoins, lacunes et risques ;
- ▷ Soutenir les acteurs de protection en vue d'une planification stratégique et d'une programmation fondée sur des données probantes et des analyses partagées en vue d'une meilleure coordination opérationnelle et transfrontalière ;
- ▷ Contribuer à l'effort de mobilisation de ressources à destination de la réponse de protection au Sahel ;
- ▷ Favoriser un plaidoyer commun pour une meilleure sensibilisation au niveau régional et global sur la crise humanitaire au Sahel en vue d'une meilleure prise en compte des besoins de protection des populations déplacées et de des communautés hôtes lors des exercices de planification et d'allocation des ressources de toutes les parties prenantes présentes au Sahel ;
- ▷ Contribuer à l'analyse sectorielle régionale inter-agences.

2

MÉTHODOLOGIE

Couverture géographique

Le Projet 21 se focalise sur la zone du Liptako-Gourma, région frontalière aux confins du Burkina-Faso, du Mali et du Niger. En janvier 2020, lors de la définition de l'échantillonnage, les données disponibles indiquaient que 853 localités étaient accessibles au Mali, 437 au Burkina Faso et 1 947 au Niger.

Etant donné la situation sécuritaire particulièrement précaire, 377 villages de la zone ciblée considérés comme accessibles ont été couverts dans cette phase pilote, entre mai et novembre 2020. Les localités inaccessibles ont été initialement exclues du champ de collecte. Ces 377 villages sont tous situés dans des zones administratives de deuxième niveau (Province au Burkina Faso, Cercle au Mali et Département au Niger). La taille de l'échantillon a été fixée à 5% du nombre de villages accessibles.

Méthode de collecte des données

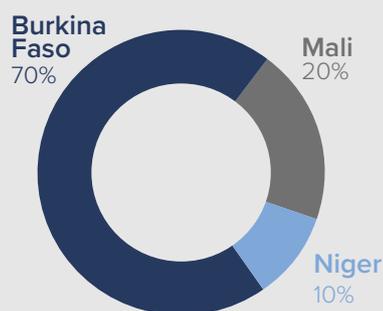
Dans le cadre de cette phase pilote du Projet 21, la collecte de données s'est effectuée à travers un total de 3 763 entretiens avec 754 informateurs clés (deux par villages) et 754 chefs de ménages (deux par villages) au sein des populations déplacées et des communautés hôtes.

CHIFFRES CLES (Mai - Novembre 2020)

3,763 Entretiens réalisés (total)

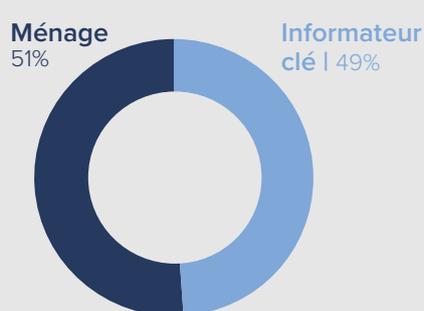
628 Entretiens réalisés par mois

Entretiens par pays



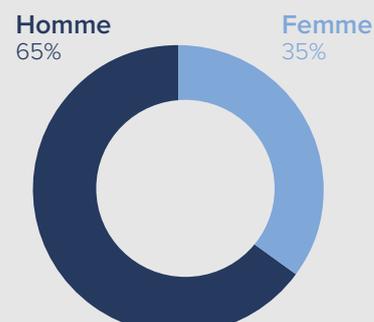
Graphe 2.1

Type d'entretien



Graphe 2.2

Sexe du répondant



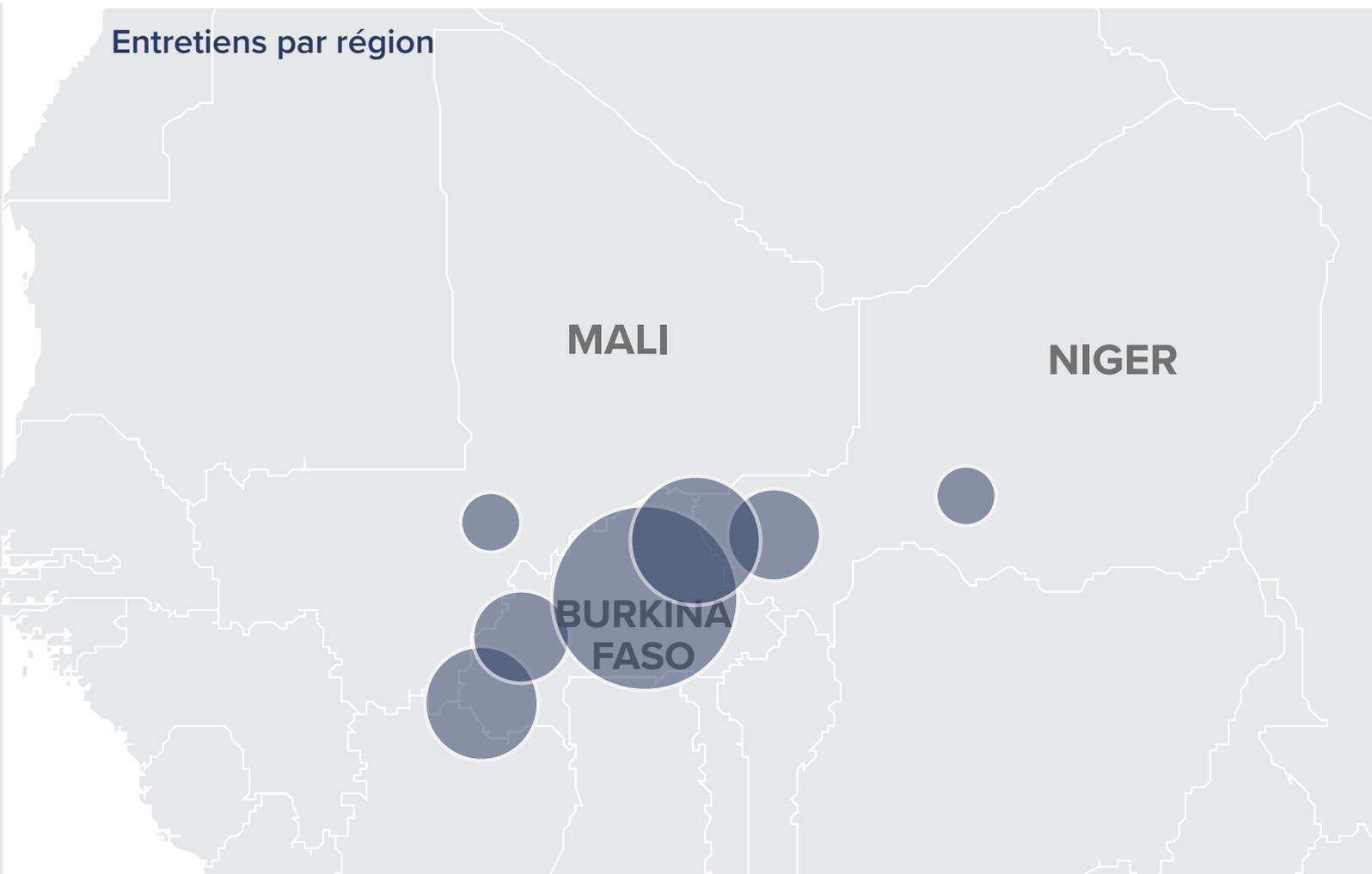
Graphe 2.3

Une approche longitudinale a été utilisée : interrogés séparément une fois par mois suivant le même questionnaire portant sur les événements ayant affecté la communauté dans son ensemble (incidents, violation des droits, risques, changements significatifs, etc.), les ménages et informateurs clés ont ainsi donné des réponses qui portaient sur les mêmes thématiques durant l'ensemble de la phase pilote. Cette approche a permis une appréciation longitudinale des tendances afin de mesurer l'évolution dans le temps de la situation de protection.

Cet exercice vise à observer les tendances mais également à infirmer ou confirmer celles-ci avec des analyses plus contextualisées à un groupe vulnérable ou liées à des moments ou incidents particuliers. Ce premier rapport d'analyse semestriel présente la situation de protection et les évolutions de celles-ci sur la période de juin à novembre 2020, en se basant sur les données du P21 ainsi que sur d'autres sources.

Pays	Villages répertoriés	Villages accessibles	Taux d'accessibilité	Villages pilotes
Burkina Faso	1,242	437	35%	237
Mali	1,952	853	43%	42
Niger	2,989	1,947	65%	98
Total (Liptako-Gurma)	6,183	3,237	52%	377

Entretiens par région



3 ANALYSE CONTEXTUELLE

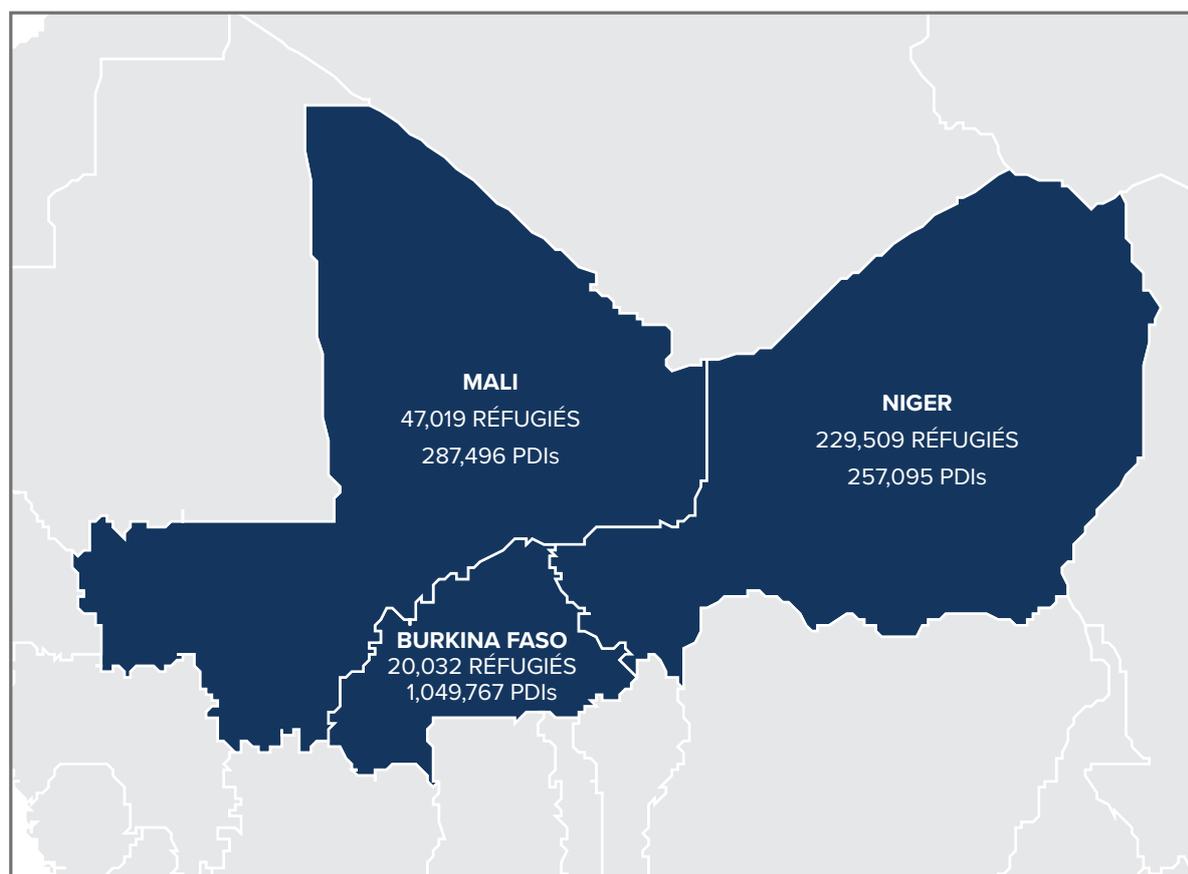
Une crise humanitaire et de protection multiforme

Le Sahel fait face à une crise humanitaire et de protection sans précédent qui continue d'empirer sous les effets combinés du conflit armé, de l'extrême pauvreté, de l'insécurité alimentaire et du changement climatique. Autant de défis auxquels se sont ajoutées les conséquences sociales et économiques de la pandémie de COVID-19, lourdement ressenties par les pays de la région.

- ▷ 3 570 372 des personnes déplacées au Sahel (839 761 réfugiés, 1 930 482 PDIs) à la fin de novembre 2020
- ▷ 32% augmentation du nombre de personnes déplacées au Sahel au cours de l'année 2020 (novembre)

Une crise de déplacement forcé qui va en s'aggravant

La violence des groupes armés continue de s'intensifier depuis le début de l'année 2020 tandis que les tensions sociales et politiques s'accroissent, forçant davantage de personnes à fuir à travers la région. Au mois de novembre 2020, dans les cinq pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad), le nombre de personnes déplacées internes a presque atteint le seuil des deux millions (1 930 482), tandis que 839 761 réfugiés se trouvaient en exil - dont 35% dans les trois pays du Sahel central, à savoir le Burkina Faso, le Mali et le Niger.



Le nombre de personnes déplacées internes a atteint plus d'un million au Burkina Faso seulement (soit une personne sur cinq), tandis qu'au Niger, le nombre de déplacés internes a augmenté de 34% depuis le début de l'année, passant de 191 902 en janvier à 257 095 à la fin de novembre 2020. Au Mali, les déplacements internes continuent d'augmenter tandis que la détérioration de la sécurité dans les pays voisins a poussé plus de 6 000 réfugiés maliens à retourner dans leur pays d'origine en 2020. Nombre d'entre eux ont été forcés de fuir à plusieurs reprises devant l'extension du conflit à travers la région durant l'année 2020.

Une liberté de mouvement qui varie d'un pays à l'autre

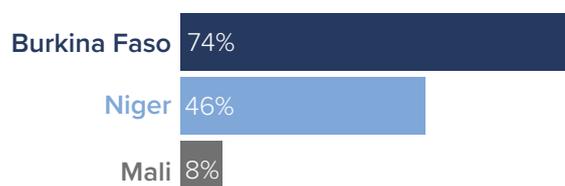
A ce phénomène de déplacement forcé massif s'ajoutent d'importants mouvements internes, transfrontaliers et multiples. De nombreuses personnes interrogées ont ainsi indiqué qu'elles avaient effectué au cours de l'année 2020 des mouvements pendulaires entre leur zone d'accueil et leur région d'origine. D'autres sont souvent dans l'obligation de circuler pour des raisons économiques, afin de chercher un emploi ou d'exercer une activité artisanale ou commerciale.

Si une large majorité (77%) des personnes interrogées a indiqué pouvoir circuler librement, des différences significatives existent entre les trois pays du Sahel Central. En effet, quand près des trois quarts des personnes interrogées au Burkina Faso affirment circuler librement, elles sont moins de la moitié au Niger et à peine 8% au Mali.

Quand des obstacles à la liberté de mouvement se présentent, ils sont dans plus de 70% des cas liés à l'insécurité et aux dangers relatifs au conflit. Sont mentionnées en particulier les activités des groupes armés (40%), les violences généralisées (13%), la présence de mines (11%) et les tensions intercommunautaires (9%).

Le couvre-feu et les restrictions de mouvement introduits pour faire face à la pandémie de COVID-19 ont également été mentionnés par plus d'une personne sur cinq (21%) comme un important obstacle à la libre circulation.

Le répondant estime pouvoir circuler librement



Graphique 3.1

La pandémie de COVID-19 et le changement climatique, des facteurs aggravants de la crise humanitaire

Depuis avril 2020, la pandémie de COVID-19 a ajouté une urgence sanitaire à la crise en cours créant un fardeau supplémentaire pour une région déjà aux prises avec une pauvreté endémique, des vulnérabilités chroniques, notamment des systèmes de santé fragiles et un accès limité à l'eau, particulièrement dans les zones périphériques où se concentrent les populations déplacées.

Outre sa dimension sanitaire, la pandémie a eu un impact avant tout économique sur la région. Les restrictions de mouvement, le couvre-feu et les interdictions de rassemblement imposés par les autorités pour prévenir la propagation du virus ont conduit à un ralentissement significatif de l'activité économique, affectant en particulier les secteurs informels au sein desquels évoluent la grande majorité des personnes déplacées.

700,000
personnes affectées
par les inondations
au Sahel en 2020

A la pandémie de COVID-19 se sont également ajoutés les effets du changement climatique, de plus en plus fortement ressentis dans la région. De juillet à septembre, le Sahel a été touché par des pluies torrentielles provoquant des inondations dévastatrices sur de vastes étendues de territoire. Au Burkina Faso, au Mali et au Niger, ces inondations ont touché plus de 700 000 personnes, dont des milliers de personnes déplacées, détruisant logements, centres de santé et terres agricoles.

Les données de protection présentées dans les pages qui suivent montrent que la pandémie de COVID-19 n'a pas généré de nouveaux types d'incidents de protection mais a exacerbé la précarité des plus vulnérables, les forçant à avoir recours à des mécanismes d'adaptation négatifs, comme par exemple le travail des enfants, le sexe de survie ou la prostitution forcée.

4

CONTEXTE GÉNÉRAL DE PROTECTION

Une insécurité grandissante et des violences contre les civils en augmentation constante

Nourrissant l'instabilité chronique, ce contexte de fragilité économique et sociale a facilité le recrutement de combattants par les groupes armés, contribuant ainsi à l'intensification du conflit et à l'augmentation de l'insécurité et des violences à l'encontre des civils.

L'intensification de la réponse sécuritaire et l'activisme des groupes armés, non seulement dans la région du Liptako-Gourma mais aussi dans une proportion croissante du territoire des pays concernés et vers les pays côtiers, a généré une multiplication des incidents de protection.

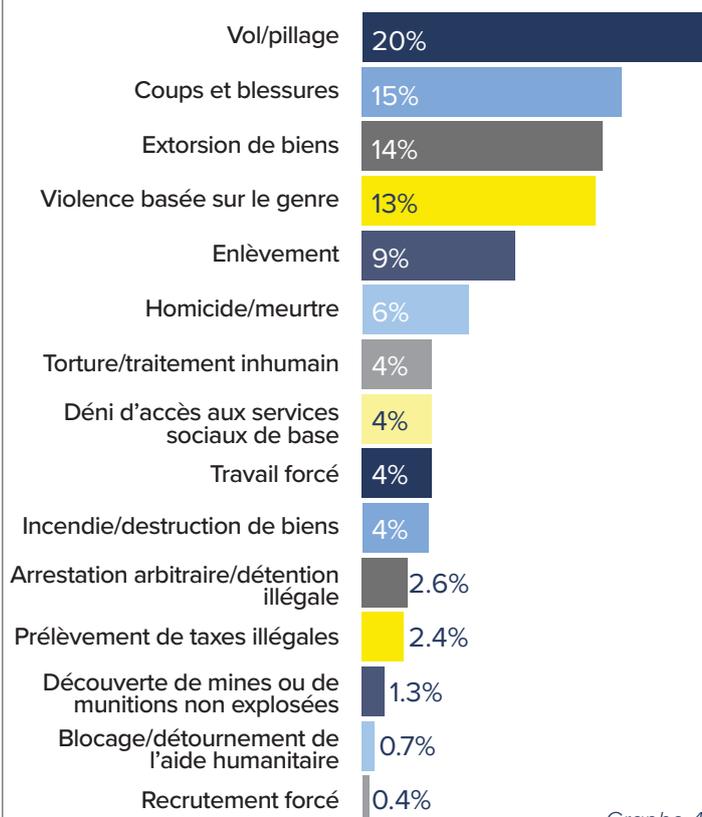
L'année 2020 a également vu la prolifération d'engins explosifs improvisés (EEI), utilisés par les groupes armés pour mener des attaques contre des personnels militaires ou administratifs, touchant également les populations civiles et les acteurs humanitaires. Ce contexte d'insécurité et l'étendue des zones d'opérations militaires a restreint l'accès des acteurs humanitaires dans de nombreuses zones de la région, entravant ainsi leur capacité à intervenir auprès des populations affectées.

Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique.

Les violences physiques demeurent au cœur des préoccupations de personnes déplacées. Dans plus de 50% des cas, les personnes interrogées ont mentionné des formes diverses de violences physiques comme principal incident de protection dont elles ont été victimes ou témoins. Près de 20% d'entre elles ont indiqué avoir été victimes de coups et blessures (15%) ou de torture et autres traitements inhumains (4%). Les enlèvements à des fins de recrutement forcé dans les groupes armés (10%), le travail forcé (4%) et les arrestations arbitraires et détentions illégales (3%) sont d'autres types de violence auxquels sont soumises les personnes déplacées. Enfin, plus de 6% ont déclaré avoir été témoins d'un homicide ou d'un meurtre, un chiffre extrêmement élevé qui révèle le niveau de violence auquel sont exposées les populations du Sahel. Enfin, plus de 13% ont mis en avant la question des violences basées sur le genre, un problème qui affecte l'intégrité physique, la santé et la dignité des personnes, phénomène largement exacerbé par la crise actuelle.

L'activisme des groupes armés non étatiques, le durcissement de la réponse militaire et la faible présence des autorités étatiques sont la principale source d'insécurité pour les populations du Sahel.

Incidents de protection communauté ?



Grappe 4.1

Atteintes aux biens et à la propriété.

Interrogées sur les principaux incidents de protection dont elles ont été victimes au cours de l'année, près de 40% des personnes déplacées ont mentionné les atteintes contre les biens et la propriété, notamment les vols et pillages (20%), l'extorsion (14%), la destruction de biens (4%) ou les taxations illégales (2%).

Les violences basées sur le genre, un problème préexistant exacerbé par la crise

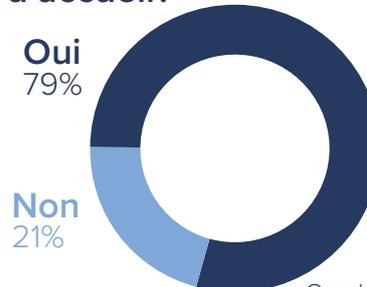
Déjà prépondérantes au Sahel du fait de pratiques traditionnelles préexistantes (notamment le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines), les violences basées sur le genre se sont intensifiées depuis le début du conflit dans la région. En dépit du fait que les femmes et les filles représentent une faible proportion des répondants (35%), les violences basées sur le genre représentent le deuxième type d'incident touchant à l'intégrité physique des populations civiles le plus fréquemment cité.

Le Burkina Faso, le Mali et le Niger font partie des pays dans lesquels les filles sont confrontées à un taux de mariage précoce parmi les plus élevés au monde. Au cours de 2020, la situation s'est davantage dégradée du fait de l'impact socio-économique de la pandémie, entraînant une hausse du nombre des mariages d'enfants. Effets directs d'une promiscuité accrue par les restrictions de mouvement et d'un regain de tensions liées à la perte d'emploi ou de revenu au sein de nombreux foyers, les cas de violences domestiques, de maltraitance et d'exploitation envers les filles et les femmes ont également augmenté.

Une coexistence paisible mais fragile entre populations déplacées et communautés hôtes

Il existe une bonne coexistence entre communautés déplacées et populations hôtes mais le prolongement et l'intensification du conflit, ainsi que l'augmentation du nombre de déplacés, mettent les capacités d'accueil à rude épreuve, dans un contexte fragile de concurrence intercommunautaire pour l'accès aux ressources naturelles et foncières [Graphe 4.2]. Près de 79% des personnes déplacées interrogées disent se sentir en sécurité. La vaste majorité des personnes ayant répondu à cette question l'ont fait après leur déplacement, une fois arrivées dans leur zone d'accueil.

Est-ce que vous vous sentez en sécurité dans votre communauté d'accueil?



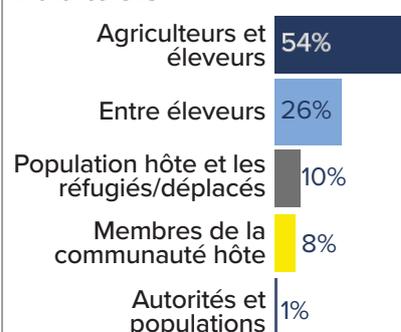
Graphe 4.2

La concurrence entre agriculteurs et éleveurs pour les ressources naturelles et foncières au cœur du conflit

A l'échelle des trois pays, les tensions entre agriculteurs et éleveurs ont été identifiées par les personnes interrogées comme le premier facteur de conflit. Cependant, c'est au Mali que les tensions intercommunautaires entre éleveurs et agriculteurs sont le plus nettement mentionnées comme source principale des conflits (25%). Au Burkina Faso et au Niger, 18% des personnes interrogées mettent en avant la concurrence pour l'accès aux biens et services et l'absence d'opportunités économiques suffisantes comme les principales sources de tensions entre personnes déplacées et populations hôtes.

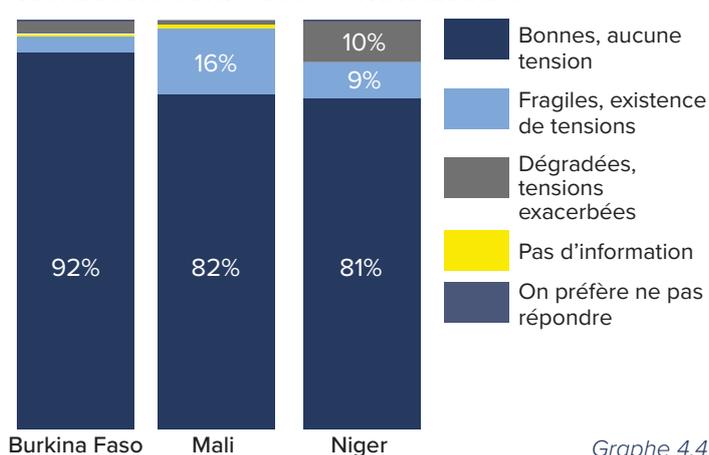
Si l'engrenage de la violence et l'intensification du conflit sont relativement récents, le conflit s'ancre dans des rivalités anciennes entre communautés, opposant notamment cultivateurs et pastoralistes, en concurrence pour l'accès aux ressources naturelles et foncières. Exacerbée au cours des dernières années, cette situation conflictuelle, à laquelle les pouvoirs publics et les autorités traditionnelles apportent des réponses dont les effets paraissent limités, continue d'être un terreau fertile pour l'émergence des groupes armés.

Type de conflits fonciers habituels



Graphe 4.3

Relations entre les communautés ?



Graphe 4.4

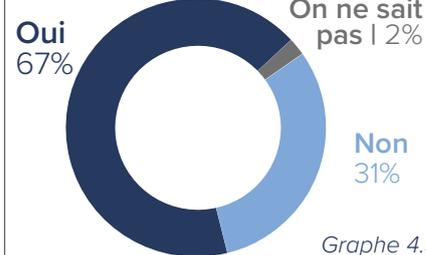
- ▷ Les tensions entre agriculteurs et éleveurs identifiées comme le premier facteur de conflit.
- ▷ La concurrence pour l'accès aux biens et services et l'absence d'opportunités économiques sont d'importantes sources de tensions.

Les acteurs communautaires, interlocuteurs privilégiés des personnes déplacées

Des mécanismes de prévention et de résolution de conflits connus et perçus comme efficaces

A travers les trois pays du Sahel Central, 67% des personnes interrogées ont affirmé connaître l'existence de systèmes de prévention et de résolution des conflits au sein de leurs communautés respectives. Considérés comme efficaces dans la prévention des conflits par 90% des personnes interrogées, ces systèmes locaux de veille et de médiation permettent également de récolter des informations sur la situation de protection et les incidents affectant les populations déplacées et les communautés hôtes à travers les principales zones d'accueil du Burkina Faso, du Mali et du Niger.

Existe-t-il un système d'alerte précoce des tensions/conflits dans la localité ?

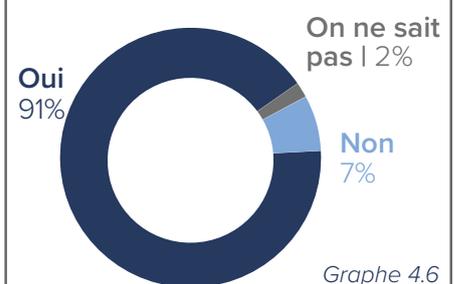


Permanence des mécanismes de protection communautaire en situation de déplacement forcé

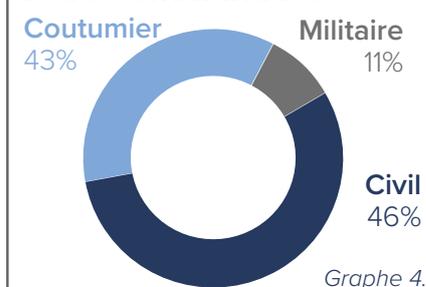
Dans les conditions extrêmement difficiles qui sont les leurs, les populations déplacées se reposent sur leurs structures sociales traditionnelles. Ainsi, les leaders communautaires et religieux sont, dans près de 50% des cas, les premières personnes vers qui elles se tournent pour signaler des incidents de protection. Les acteurs humanitaires (ONG et ONU) sont les premiers interlocuteurs dans seulement 20% des cas, devant les autorités locales (18%) et les forces de sécurité et de défense (15%).

Outre la permanence des mécanismes de protection communautaire malgré la situation de déplacement forcé, les sentiments des populations à l'égard des forces de sécurité sont mitigés car dans certains cas, celles-ci sont perçues comme les auteurs présumés de violations de droits à l'encontre des populations civiles. Ce qui a pour conséquence la perte de confiance, déjà précaire, entre les populations civiles et les forces de défense et de sécurité, la fragilisation de l'autorité étatique locale, la fragmentation du tissu social et, de ce fait, la déstabilisation de la cohésion sociale. Ceci a d'ailleurs été confirmé lors de la troisième conférence sur le renforcement des relations de confiance entre Forces de défense et de sécurité (FDS) et populations dans l'espace du G5 Sahel, qui s'est tenue le 20 janvier 2020 à Ouagadougou, au Burkina Faso¹.

Le système d'alerte, permet-il effectivement de prévenir les risques de tensions/conflits ?



Quelles structures sont opérationnelles dans votre communauté ?



Les leaders communautaires et religieux demeurent les principaux interlocuteurs des personnes déplacées en cas d'incident de protection.

¹La troisième conférence sur le renforcement des relations de confiance entre Forces de défense et de sécurité (FDS) et populations dans l'espace du G5 Sahel intitulée « Comment préserver la cohésion sociale et articuler le lien entre sécurité, développement et action humanitaire dans l'espace du G5 Sahel ? » https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/declaration_finale.pdf

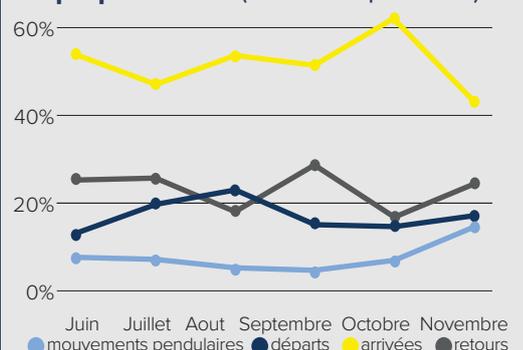
Existe-t-il un mécanisme chargé de résoudre les tensions ?



Raisons de sentiment d'insécurité



Types de mouvements de population (Évolution par mois)



Recommandations:

- ▷ Présenter les résultats des enquêtes aux communautés déplacées et hôtes pour s'assurer de leur compréhension et connaissance des mécanismes de feedback en complément aux mécanismes de protection communautaire.
- ▷ Renforcer la réponse de protection en augmentant la coopération et la coordination entre les structures traditionnelles/communautaires de prévention des conflits et de protection et les services et mécanismes liés à la réponse des gouvernements et des acteurs humanitaires.
- ▷ La complémentarité entre ces acteurs doit se baser sur une reconnaissance des rôles et responsabilités de chacun en vue d'une meilleure collaboration dans l'identification et le traitement des incidents de protection.
- ▷ Sur la base d'une analyse conjointe des données collectées avec les communautés, identifier quels types d'incidents échappent actuellement au monitoring de protection et aider à le renforcer afin de mieux refléter la situation de protection et planifier la réponse humanitaire.

5

PROTECTION LÉGALE ET DOCUMENTATION

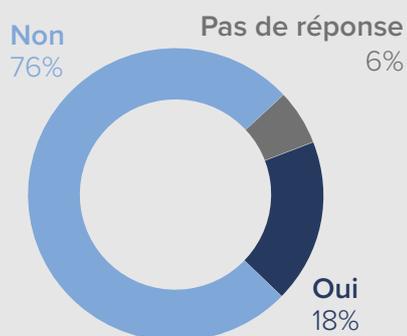
Accès au territoire et demande d'asile

L'accès au territoire et à la demande d'asile a été préservé tout au long de l'année 2020 malgré l'insécurité et les restrictions de mouvement liées à la pandémie de COVID-19.

Depuis le début du conflit, les États du Sahel ont maintenu leurs frontières ouvertes permettant ainsi aux populations fuyant les violences de trouver refuge dans les pays voisins. Condition sine qua non de l'accès à la protection, l'accès au territoire et aux procédures de demande d'asile a été préservé malgré l'expansion et l'intensification du conflit.

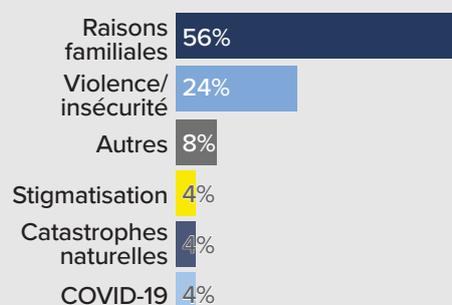
Quand la pandémie de COVID-19 a touché le Sahel au printemps 2020, les États de la région ont instauré des mesures pour contenir sa propagation, notamment en limitant les mouvements dans et entre les pays. Ces restrictions aux frontières qui ont affecté 18% des personnes interrogées ne sont toutefois pas appliquées aux demandeurs d'asile qui ont été autorisés à exercer leur droit, dans le respect des mesures de prévention sanitaire en vigueur (pouvant inclure des mises en quarantaine) [Graphe 1]. Bien qu'aucun refoulement n'ait eu lieu durant la période de fermeture des frontières, certaines personnes ont préféré utiliser des points d'entrée non officiels.

Est-ce qu'on vous a empêché de traverser la frontière ?



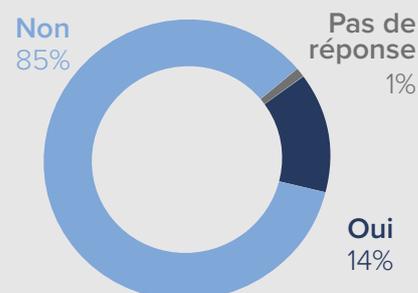
Graphe 5.1

Raisons de la tentative de traverser la frontière ?



Graphe 5.2

Si vous êtes étranger dans ce pays, connaissez-vous la procédure de demande d'asile ?



Graphe 5.3

Documentation civile

Si l'accès au territoire et à l'asile n'a pas été affecté significativement par le conflit et la pandémie de COVID-19, l'accès à la documentation civile a quant à lui été rendu difficile à cause de la pandémie.

Faiblesse structurelle des services d'état civil au Sahel

Le Sahel se caractérise depuis toujours par une relative faiblesse des services publics, notamment dans les zones périphériques où la présence de l'État est historiquement réduite. Le conflit et l'insécurité ont aggravé depuis plusieurs années cette faible présence de l'État, entraînant ainsi une suspension des services d'état civil dans de vastes portions de territoires à travers le Sahel.

Si les taux moyens d'enregistrement des naissances au Burkina Faso, au Mali et au Niger sont respectivement de 77%, 87% et 64%, il existe d'importantes disparités entre les régions de chacun des pays, notamment entre zones urbaines et rurales, ces dernières étant les plus affectées par le problème de la sous-documentation.

La documentation légale est un élément fondamental de la protection des personnes déplacées et les risques associés à l'absence de documents civils sont nombreux. Outre l'augmentation des risques d'apatridie, les personnes déplacées sans document prouvant leur identité sont confrontées à des difficultés de libre circulation et d'accès aux services de base tels que la santé, l'éducation ou d'éventuels programmes d'aide sociale. L'accès aux services financiers est impossible, tout comme la création d'une entreprise ou la possession légale d'un quelconque bien. Enfin, et particulièrement dans le Sahel, la liberté de mouvement se trouve restreinte par la difficulté d'obtenir l'autorisation de circuler et les risques accrus d'abus, d'extorsion ou d'arrestation en cas de contrôle par les forces de sécurité.

Impact négatif du conflit et du déplacement forcé sur la documentation

L'aggravation récente du conflit dans le Liptako-Gourma, et notamment au Burkina Faso, a exacerbé les problèmes de documentation préexistants, particulièrement pour l'enregistrement des naissances, augmentant ainsi significativement le risque d'apatridie. Un risque clairement accentué par le déplacement forcé comme le révèle le fait que, parmi les personnes déplacées interrogées, 68% affirment disposer des actes de naissance des enfants nés avant le déplacement contre seulement 48% pour les enfants nés pendant le déplacement.

Bonne connaissance des procédures d'enregistrement parmi les personnes déplacées

Les résultats montrent qu'une grande majorité des communautés déplacées connaissent les procédures de délivrance des actes de naissance. En effet, seule une moyenne de 15% des personnes interrogées ont déclaré ne pas connaître les procédures en vigueur pour l'obtention des actes de naissance et des cartes d'identité. Au Mali, 94% des personnes interrogées ont affirmé connaître les procédures, contre 80% au Niger et 78% au Burkina Faso.

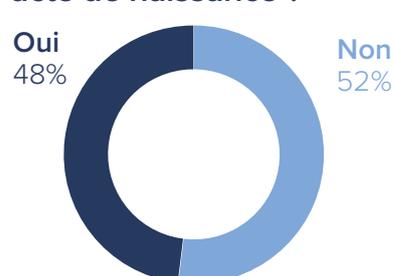
Il faut évidemment prendre en compte les disparités pouvant exister d'une zone à l'autre au sein d'un pays et entre différents types de populations déplacées. Ainsi, il apparaît que les populations nouvellement déplacées ont généralement une compréhension moindre des procédures d'obtention de documentation civile et recourent moins aux procédures d'enregistrement des naissances.

Pour chacun de vos enfants nés avant le déplacement, êtes-vous en possession d'un acte de naissance ?



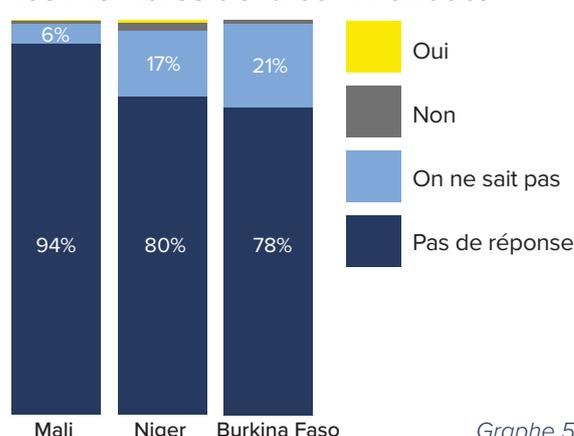
Graphe 5.4

Pour chacun de vos enfants nés en déplacement, êtes-vous en possession d'un acte de naissance ?



Graphe 5.5

La connaissance des procédures de délivrance des actes de naissance par les membres de la communauté



Graphe 5.6

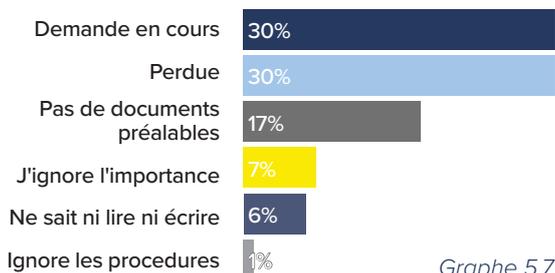
L'absence de document d'identité perçue comme un obstacle pour accéder à d'autres documents

Beaucoup de personnes déplacées sont contraintes de fuir dans l'urgence, laissant souvent derrière elles toutes leurs possessions, y compris les documents d'identité dont elles pourraient disposer. Parmi les personnes interrogées ne disposant pas de carte d'identité, 30% ont indiqué l'avoir perdue, pour beaucoup lors de leur fuite.

Parmi les personnes cherchant à obtenir une nouvelle carte d'identité, 67% ont déclaré penser que cela ne leur serait pas possible et, parmi elles, 25% ont indiqué comme raison de cette impossibilité le fait qu'elles ne disposaient pas des documents administratifs requis pour effectuer leur demande.

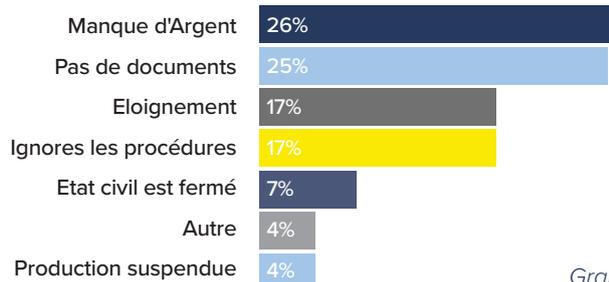
Bien que cette absence préalable de documents affecte dans une moindre mesure la possibilité d'accéder au service de documentation, elle n'est pas perçue comme un obstacle majeur par une part relativement importante des personnes interrogées.

Pour quelles raisons n'avez-vous pas de carte d'identité nationale/d'électeur ?



Graphe 5.7

Raisons de ne pas pouvoir obtenir la carte nationale d'identité/carte d'électeur facilement ?



Graphe 5.8

La non-gratuité, principal obstacle à la documentation au Sahel

Parmi les personnes interrogées doutant de pouvoir obtenir une nouvelle carte d'identité, le manque d'argent a été le plus souvent mentionné comme principal obstacle (26%). Le problème du coût financier se pose également pour les actes de naissance, dont la gratuité de principe ne semble pas être une réalité comme l'ont indiqué près de 48% des personnes interrogées au Burkina Faso, au Mali et au Niger.

En plus de la non-gratuité de la procédure administrative, il faut prendre en compte les coûts indirects (transport et hébergement pour les parents qui habitent loin des centres d'enregistrement) relativement importants pour des personnes déplacées souvent en situation de précarité économique. A ce titre, il existe des différences notables entre les pays, les actes et services de documentation civile étant notamment plus accessibles au Burkina Faso qu'au Mali ou au Niger.

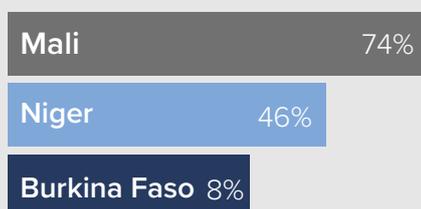
Les restrictions liées à la COVID-19, un frein momentanément à l'effort de documentation

Les mesures de prévention mises en place pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ont eu un impact négatif sur l'effort de documentation à l'échelle de la région. L'accès aux services d'état civil a été réduit, tout comme les activités de documentation des acteurs humanitaires dont les capacités de déplacement sont restreintes. Plus du tiers des personnes interrogées ont en effet constaté que la délivrance de documents d'identification avait été suspendue ou réduite depuis le début de la pandémie.

Des différences peuvent être notées entre les pays. Ainsi, entre juin et novembre 2020, 94% des personnes interrogées au Mali ont indiqué que la délivrance des documents s'était poursuivie normalement, tandis qu'elles étaient seulement 56% au Niger et 41% au Burkina Faso.

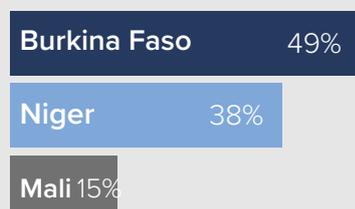
L'impact rapporté a non seulement varié dans l'espace, mais aussi dans le temps au fur et à mesure que les restrictions ont été levées. Par exemple, au Burkina Faso, le taux de personnes indiquant une suspension ou une réduction de la délivrance de documents est passé de 61% en juin à 32% en novembre 2020.

Est-ce que les institutions judiciaires sont opérationnelles dans votre communauté ?



Graphe 5.9

La délivrance des actes de naissance est-elle gratuite ?



Graphe 5.10

La délivrance des documents d'identification est-elle suspendue ou réduite dans votre communauté ?



Graphe 5.11

Recommandations:

- ▷ Dans le contexte du Liptako-Gourma, au vu de l'importance des mouvements de populations et des obstacles d'accès aux services d'état civil, auxquels se sont ajoutées les mesures liées à la COVID-19, il est important d'assurer un maintien de l'accès des populations à l'enregistrement des faits d'état civil et plus généralement à la documentation d'identité.
- ▷ Des mesures alternatives adaptées au changement de contexte devraient être privilégiées pour compenser la moindre efficacité des services, afin de réduire les risques de protection liés à l'absence de documents tels que la difficulté d'accès aux services, l'acquisition de biens, la restriction de liberté de mouvement, l'apatridie, les violences subies par les populations civiles lors des contrôles d'identité, etc.

6

ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Un contexte difficile pour l'engagement communautaire

L'année 2020, et en particulier la période de juin à novembre considérée dans ce rapport, a été particulièrement difficile en matière d'engagement communautaire au Sahel. L'intensification du conflit, les violences accrues contre les populations civiles et les importants déplacements forcés à travers la région, ont profondément affecté les structures traditionnelles et les systèmes d'assistance et de solidarité communautaires.

D'une part, l'instauration de mesures de prévention incluant des couvre-feux et des restrictions de mouvement à l'intérieur des pays du fait de la pandémie de COVID-19 ont rendu plus difficile l'accès des organisations humanitaires aux populations affectées. D'autre part, la limitation des rassemblements publics et l'instauration de mesures barrières ont rendu plus difficile les interactions personnelles et le partage d'information au sein des communautés.

Pour faire face à ces contraintes en matière d'accès, les organisations humanitaires ont innové tout en s'appuyant sur les mécanismes communautaires traditionnels afin de maintenir des systèmes de communication à deux voies et de s'assurer que les réfugiés, personnes déplacées, communautés hôtes et autres personnes affectées par les conflits demeurent informés et engagés de la façon la plus efficace.

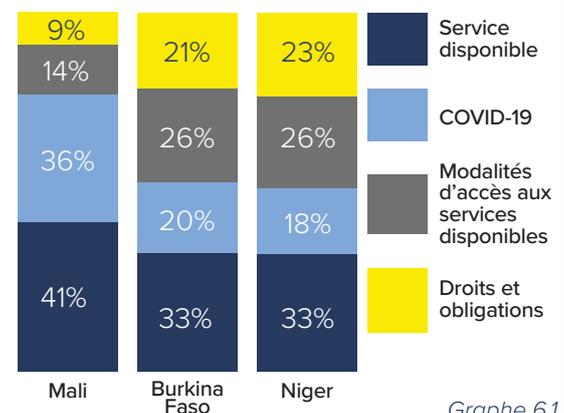
Une information pertinente et claire, diffusée efficacement au sein des communautés

En dépit des difficultés et contraintes opérationnelles, 94% des personnes interrogées ont confirmé avoir reçu des informations sur la pandémie de COVID-19 et 98% les ont jugées compréhensibles. Outre les informations sur la pandémie, 70% des personnes interrogées ont déclaré avoir reçu des mises à jour sur les services disponibles.

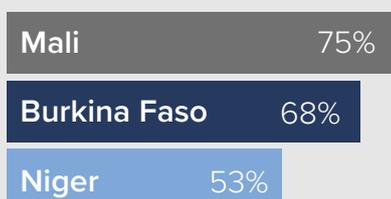
De façon plus générale, une large majorité de personnes interrogées a confirmé que l'information sur l'assistance et les services disponibles diffusée au niveau communautaire correspond au type d'information attendue par les populations.

Ces résultats tendent donc à démontrer l'efficacité globale de la diffusion d'information au niveau communautaire, en dépit des mesures restrictives de mouvement progressivement assouplies au cours de l'année.

Quel type d'information voudriez-vous recevoir de la part des acteurs humanitaires et des autorités ?



Recevez-vous des informations et des mises à jour sur les services disponibles ?



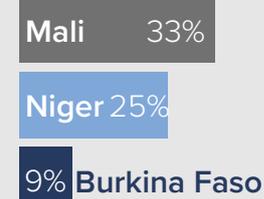
Graphe 6.2
Réponse positive

Existe-t-il des moyens pour communiquer vos plaintes/suggestions sur l'aide humanitaire ?



Graphe 6.3
Réponse positive

Utilisez-vous des applications connectées ?



Graphe 6.4
Réponse positive

Des défis persistent en matière de communication entre communautés et acteurs humanitaires

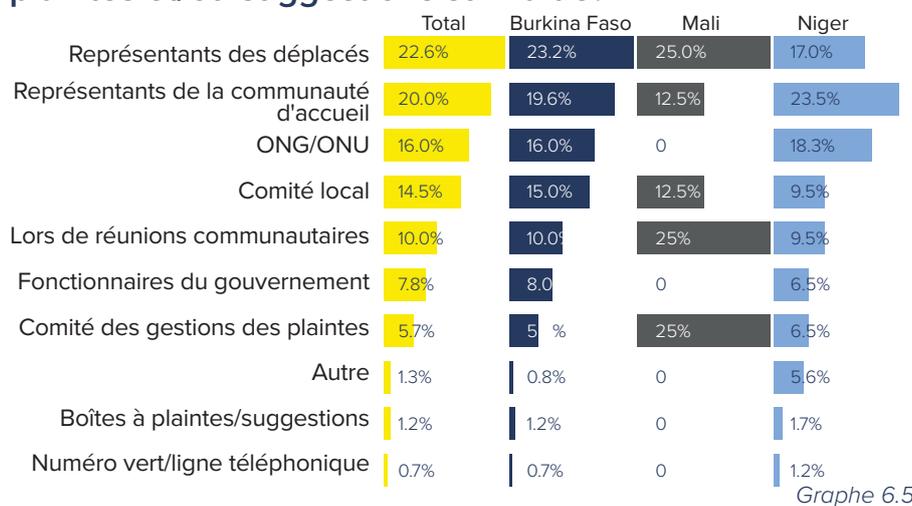
Si la diffusion de l'information semble avoir été efficace en dépit des mesures restrictives, les organisations humanitaires font face à un défi en matière de communication et d'échange deux voies avec les communautés, notamment pour l'expression des doléances, plaintes ou suggestions sur l'aide humanitaire.

Ainsi, 32% des personnes interrogées au Burkina Faso, 20% au Mali et jusqu'à 49% des ménages enquêtés au Niger ont affirmé qu'il n'existait pas ou qu'elles n'avaient pas connaissance de l'existence de moyens pour communiquer

leurs doléances, plaintes et/ou suggestions sur l'aide humanitaire. Dans plus de 50% des cas, c'est vers les représentants des déplacés, les représentants de la communauté hôte ou les fonctionnaires du gouvernement que se tournent les populations déplacées pour s'exprimer au sujet de l'aide humanitaire.

Plus largement, la communication avec les organisations humanitaires est perçue comme un défi par la grande majorité des personnes interrogées, beaucoup ne sachant pas comment entrer en contact ou communiquer avec elles. Elles soulignent notamment l'absence de consultations, de réunions avec les communautés, et le manque de réponses à leurs questions et besoins.

Moyens préférés pour communiquer les doléances, plaintes et/ou suggestions sur l'aide?



La radio et les structures communautaires, vecteurs de communication privilégiés par les personnes déplacées

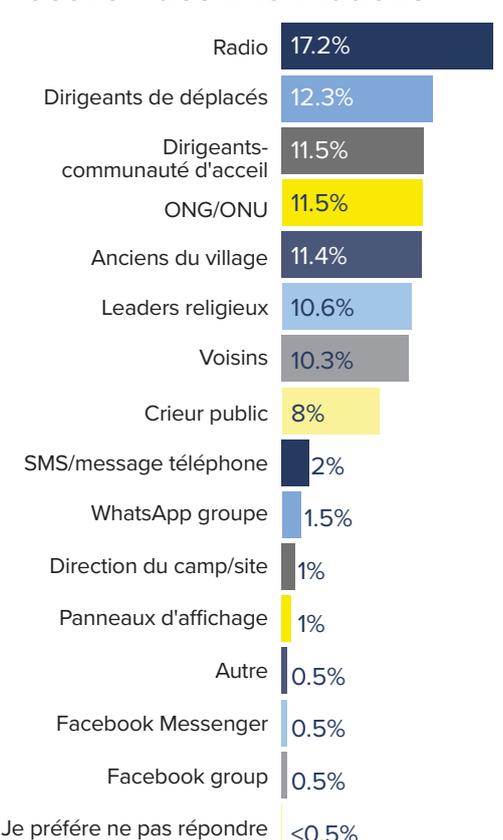
Pour faire face aux difficultés persistantes en matière d'accès, les acteurs humanitaires ont favorisé l'utilisation de divers supports médiatiques, notamment pour la lutte contre la pandémie de COVID-19 et les activités de sensibilisation.

Près de la majorité des personnes interrogées (46%) a indiqué se tourner prioritairement vers les leaders communautaires et religieux, largement devant tous les autres moyens de communication. Les représentants des communautés déplacées arrivent en tête (12,3%), suivi des représentants des communautés hôtes (11,5%), des anciens du village (11,4%) et des leaders religieux (10,6%).

La radio est le support le plus utilisé dans les trois pays (17% des personnes interrogées) et s'impose donc comme le canal le plus approprié pour la diffusion d'informations de masse (et éventuellement dans les mécanismes de plaintes/suggestions).

L'utilisation des médias sociaux (WhatsApp, Facebook, etc.) pour les échanges, l'information et la communication est plus faible mais pas inexistante. L'étude du HCR sur l'accès au numérique, besoins en communication et pratiques communautaires au Mali, au Niger et en Côte d'Ivoire, publié en janvier 2021, explore plus en détail la question de la socialisation et les stratégies de partage et de contournement des barrières pour accéder aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à l'information, même en milieu rural¹.

Manières favorites de recevoir des informations



¹<https://www.cwc.westafrica.exposed/>

Les acteurs humanitaires (agences des Nations Unies et ONG confondues) n'arrivent en moyenne qu'en troisième position et ne sont mentionnés comme source d'information favorite que par 11,4% des personnes interrogées, reflétant ainsi les difficultés plus générales en matière de communication et d'échange avec les communautés.

Des différences sont toutefois à noter d'un pays à l'autre. Ainsi, au Burkina Faso par exemple, les trois canaux de communication préférés sont (1) les dirigeants/représentants des déplacés, (2) la radio et (3) les ONG et agences des Nations Unies et les dirigeants/représentants des communautés d'accueil qui partagent une préférence d'égale importance. En revanche, au Niger, les préférences vont (1) à la radio, (2) aux ONG/ONU et (3) aux anciens du village.

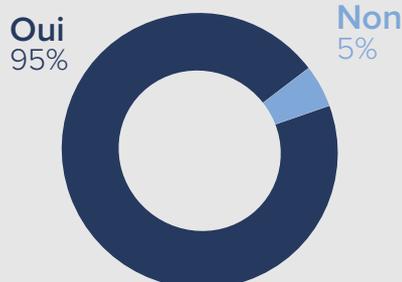
Une sous-représentation des femmes dans les structures communautaires

L'existence de structures communautaires solides et efficaces est un facteur essentiel de protection. A travers le Sahel, 95% des personnes interrogées ont indiqué que leur communauté disposait de représentants ou de dirigeants et dans 92% des cas, des groupes de représentants avaient été constitués.

Dans leur effort de renforcement des structures communautaires, les acteurs humanitaires s'efforcent de favoriser une plus grande participation des femmes dans les comités de représentants et autres mécanismes de prise de décision.

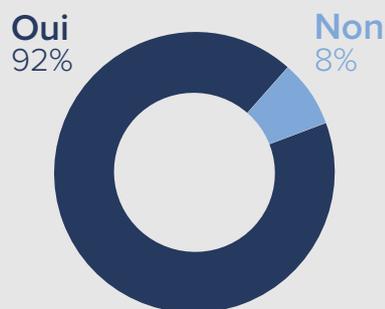
Dans le Sahel, si les résultats du monitoring de protection montrent qu'entre 76% et 95% de ces comités/groupes incluent des femmes, elles représentent moins de 25% des membres dans plus des deux tiers de ces structures, indiquant une nette sous-représentation des femmes.

Avez-vous des représentants ou dirigeants communautaires?



Graphique 6.7

Avez-vous des comités/groupes représentant la communauté?



Graphique 6.8

Pourcentage de femmes participant aux comités/groupes de représentants



Graphique 6.9

Recommandations:

- ▷ Même lorsque des mécanismes communautaires de retour d'information existent, le manque de communication autour de leur existence entravent leur utilisation. Des efforts doivent être faits pour faciliter l'accès aux mécanismes communautaires de retour d'information.
- ▷ La reconnaissance de la position privilégiée des dirigeants et représentants communautaires doit être utilisée à bon escient pour l'information et la communication dans la gestion des mécanismes de plaintes.
- ▷ Il est important d'accroître la représentativité basée sur l'âge, le genre et la diversité afin que la voix des différents groupes de populations soit mieux entendue et que leurs besoins soient pris en compte.

VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

Les violences basées sur le genre au cœur de la crise de protection au Sahel

Les femmes et les filles du Sahel central font face à l'un des taux le plus élevé de violences basées sur le genre (VBG) au monde. Une situation dramatique exacerbée en 2020 par l'intensification du conflit et la pandémie de COVID-19 et qui affecte non seulement les populations du Sahel mais également les nombreux réfugiés et migrants en route vers l'Afrique du Nord et l'Europe, exposés à un risque élevé de trafic, de kidnapping, de travail forcé et d'esclavage sexuel.

Les situations de stress et les événements traumatiques ont un impact important sur la santé psychique, générant d'importants besoins en santé mentale et soutien psychosocial. Les comportements des personnes sont plus tendus et offrent un terreau favorable aux violences domestiques, basées sur le genre ou envers les enfants.

Alors même que la majorité des répondants (65%) sont des hommes, 9% ont malgré tout indiqué que la pandémie de COVID-19 a été un facteur aggravant de survenance des violences basées sur le genre. En effet, ces répondants reconnaissent qu'il y a eu une tendance à l'aggravation de la violence basée sur le genre au sein de leurs communautés respectives dès le début de la pandémie.

Les mariages forcés/précoces et les mutilations génitales féminines

Parmi les VBG auxquelles les communautés se sentent les plus exposées, plus du tiers (34%) des personnes interrogées ont mis en avant les mariages forcés et précoces (22%) et les mutilations génitales féminines (12%). Ancrés dans des traditions et des pratiques inégalitaires, certains types de violences tels que les mariages précoces sont depuis longtemps omniprésents au Burkina Faso, au Mali et au Niger qui ont des taux de prévalence parmi les plus élevées au monde¹. Quant aux mutilations génitales féminines (MGF), le Mali présente également une des prévalences les plus élevées au monde².

Si les mariages forcés et précoces sont mentionnés comme la principale VBG, ils font toutefois l'objet de relativement peu de signalement ou de demande d'assistance de la part des victimes ou de leurs proches.

Un paradoxe qui souligne l'ambivalence importante des populations du Sahel à l'égard de ces pratiques qui, bien qu'identifiées formellement comme des VBG, sont considérées et perçues avant tout dans leur dimension traditionnelle.

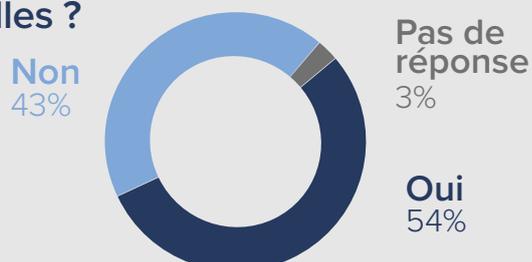
¹Note d'information préparée pour la Rencontre de Haut Niveau pour Mettre Fin au Mariage des Enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre (23-25 Octobre 2017 à Dakar, Sénégal). <https://www.girlsnotbrides.org/wp-content/uploads/2017/10/Le-Mariage-des-Enfants-en-Afrique-de-l'Ouest-et-du-Centre.pdf>

Voir aussi le rapport de 'The Global Partnership to End Child Marriage intitulé, l'éducation, clé de la fin du mariage de enfants au Sahel

https://ams3.digitaloceanspaces.com/girlsnotbrides-org/www/documents/Child-marriage-in-the-Sahel_FR.pdf

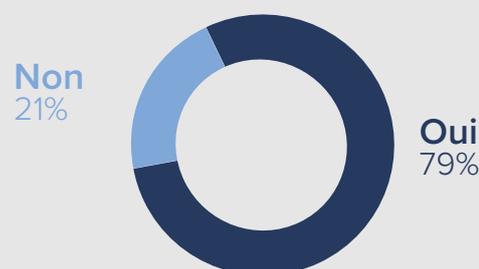
²Voir Rapport Enquête démographique et de sante du Mali, 2018

Y-a-t-il des risques de VBG et/ ou risques affectant les femmes/ filles ?

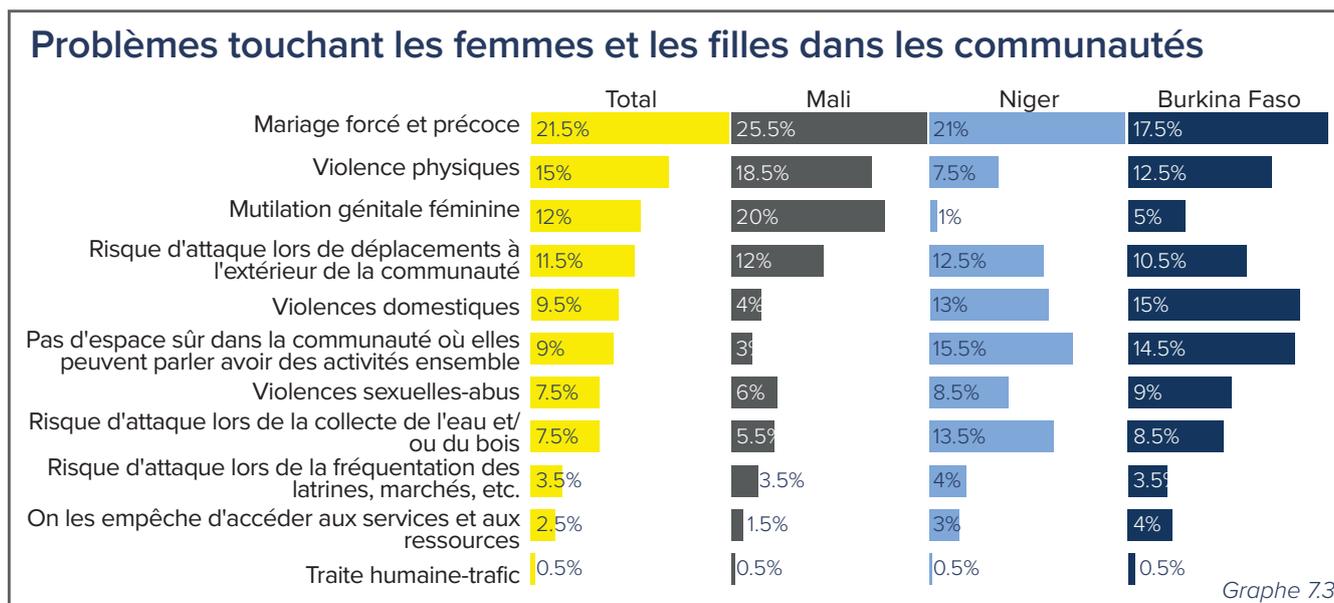


Graphie 7.1

Si vous avez besoin d'un soutien, iriez-vous demander de l'aide ?



Graphie 7.2



Les violences physiques et domestiques sont aussi fréquemment rapportées

Un autre tiers (32%) des personnes interrogées ont identifié les violences physiques (15%), les violences domestiques (10%) et les violences sexuelles et autres abus (8%) comme un autre type de violences touchant les femmes. Ce sont les violences physiques et domestiques qui sont les plus fréquemment et systématiquement signalées et pour lesquelles les victimes obtiennent une assistance (83% des cas).

Les femmes exposées du fait de leur rôle au sein du foyer

Même si une majorité des personnes interrogées ont affirmé se sentir en sécurité dans leurs zones d'habitation, elles sont régulièrement contraintes de quitter ces zones pour s'acquitter des tâches domestiques dont elles ont traditionnellement la charge, notamment la collecte de la nourriture, de l'eau et du bois. Une situation très risquée comme l'indique le fait que plus de deux tiers des personnes interrogées ont mentionné le fait de s'éloigner de la communauté, pour aller cultiver un champ ou chercher du bois ou de l'eau, comme une source importante d'insécurité. Un sentiment confirmé par les multiples incidents de sécurité répertoriés durant cette année en périphérie des villages, camps et autres sites hébergeant des personnes déplacées. A titre illustratif, les violences physiques à l'endroit des femmes restent importantes dans lors de la fréquentation des latrines, marchés et autres lieux publics).

Les leaders communautaires, premier recours pour les survivants de VBG

Plus de la moitié des personnes interrogées (51%) ont indiqué que les survivants de VBG se tournaient en priorité vers les leaders communautaires pour demander de l'aide : les dirigeants communautaires ou groupes de représentants de la communauté (18%), suivis des femmes leaders (16%). Dans 26% des cas, les acteurs humanitaires (ONU et ONG) ont été sollicités en priorité, suivi des voisins dans 24% des cas.

D'après les personnes interrogées, près de 70% des personnes survivantes ont accès aux services de soutien nécessaires. Cette perception relativement positive ne doit pas cacher les besoins énormes qui restent à couvrir. Les guichets uniques combinés avec des équipes mobiles de prise en charge multisectorielle des survivants en place au Mali, considérés comme une des meilleures bonnes pratiques du Sahel central, ne couvrent encore que 48% des villes du pays. Pour la première fois depuis la mise en place du système de gestion de l'information pour les VBG (GBVIMS) en 2012 au Mali, les incidents de VBG ont dépassé les 5 000 cas sur une même année.

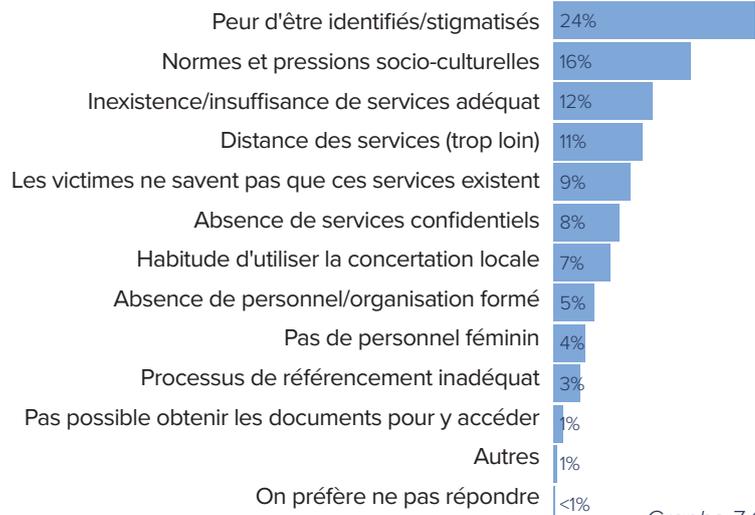
Des freins importants à l'accès aux services pour les survivants de violence basée sur le genre

Si les leaders et structures communautaires sont un recours prioritaire pour les survivants de VBG, certaines dimensions de la vie communautaire peuvent constituer une barrière au signalement des incidents de VBG et à l'accès des survivants aux services. 25% des personnes interrogées ont en effet indiqué ne pas avoir rapporté les incidents de VBG dont elles ont été victimes ou ont eu connaissance.

Parmi les raisons du non-accès aux services d'aide par les survivants de violence basée sur le genre, la peur d'être stigmatisé arrive en tête (24%), suivi de l'effet des normes et des pressions socio-culturelles (16%). L'absence de confidentialité (8%) et le manque de personnel féminin dans les structures de prise en charge (4%) sont également mentionnés. Ainsi, c'est dans moins d'un quart des cas que l'inexistence ou l'insuffisance de services (12%) ou la méconnaissance du système d'aide (9%) représentent l'obstacle principal à l'accès des survivants de violence sexuelle à l'aide adéquate.

Ces résultats soulignent les lacunes qui demeurent dans les services en place et les progrès restant à faire en matière d'adhésion aux principes directeurs de l'aide aux survivantes de VBG.

Raisons du non-accès aux services par les survivants de violence sexuelle



Grappe 7.4

Recommandations:

- ▷ Les leaders communautaires, y compris de sexe masculin, sont les interlocuteurs privilégiés pour les survivants de violences basées sur le genre. Leur engagement dans la prévention et la réponse doit donc être soutenu et leur connaissance des mécanismes de référencement renforcée.
- ▷ Le recours à la communauté n'étant pas toujours suivi par un référencement consenti vers des acteurs de réponse, il est urgent de communiquer davantage sur les mécanismes de référencement et la disponibilité des services afin de promouvoir l'accès à la prise en charge.
- ▷ Des opportunités devront être créées et soutenues pour permettre aux organisations féminines de jouer pleinement leur rôle dans la vulgarisation des mécanismes de référencement en vue d'une prise en charge holistique des survivants de violence basée sur le genre.

8

PROTECTION DE L'ENFANCE

Les enfants particulièrement touchés par les conflits et la fragilité dans le Sahel central

Le conflit au Sahel a un effet dévastateur sur les enfants de la région, et en particulier au sein des populations déplacées souvent les plus vulnérables. A la fin de l'année 2020, l'UNICEF estimait que plus de 2,3 millions d'enfants avaient besoin de protection et d'assistance directe (une augmentation de 80% en un an seulement), parmi lesquels se trouvaient plus de 900 000 enfants réfugiés et déplacés internes.

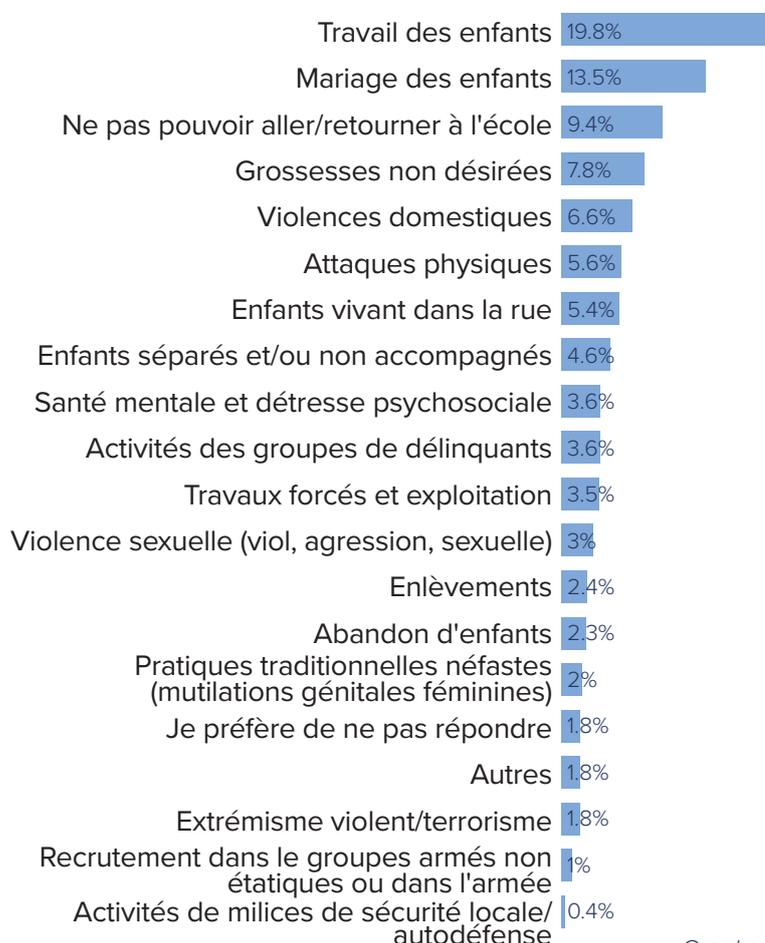
La violence et l'insécurité perturbent tous les aspects de la vie des enfants en exacerbant les vulnérabilités chroniques résultant du niveau élevé de malnutrition, du faible accès à l'éducation, à l'eau potable et aux installations sanitaires. Parmi les multiples formes que peuvent prendre les violations des droits de l'enfant au Sahel, 20% des personnes interrogées ont souligné en priorité le travail des enfants. Au Mali, l'insécurité persistante et la détérioration des conditions économiques dues à la pandémie de COVID-19 ont provoqué une forte augmentation de la traite des enfants, du travail forcé, ainsi que du recrutement forcé par les groupes armés dans tout le pays.

Les violences contre les enfants (15%), notamment les violences domestiques, viols et autres agressions sexuelles, sont aussi mentionnés comme des problèmes de protection majeurs auxquels font face les enfants. Les violences basées sur le genre faites aux enfants, telles que les mariages et grossesses précoces, accentuées par le manque d'accès à l'éducation, sont également mentionnées, bien qu'il soit nécessaire de relativiser les données recueillies sur ce sujet, du fait de l'absence d'enfants parmi les répondants. Il est aussi important de souligner le risque de détresse psychosociale et de détérioration de la santé mentale qui pèse sur les enfants en raison de la détérioration du contexte sécuritaire et des multiples déplacements qu'il induit.

Enfin, les données collectées indiquent également l'importance grandissante du phénomène des enfants abandonnés et des enfants en situation de mendicité.

Enfin, les données collectées indiquent également l'importance grandissante du phénomène des enfants abandonnés et des enfants en situation de mendicité.

Types de violations de droits de l'enfant rapportées



Graph 8.1

Des systèmes de protection de l'enfance toujours insuffisants, malgré un effort d'adaptation pour faire face aux restrictions liées à la pandémie de COVID-19

Pour faire face aux contraintes liées à la COVID-19, les modalités de mise en œuvre de nombreuses interventions et activités de protection de l'enfance ont été adaptées. Ces mesures concernent principalement l'éducation, le soutien médical et la gestion des espaces amis des enfants. Ainsi, le nombre d'enfants dans les espaces collectifs a été réduit afin de respecter l'obligation de distanciation physique, tandis que certaines activités se sont implantées au sein des communautés pour éviter aux populations de se déplacer de façon à respecter les restrictions de mouvement.

Au Burkina Faso, des organisations membres du sous-cluster protection de l'enfance ont appuyé le gouvernement pour adapter les procédures relatives à la gestion de cas et à l'animation des espaces amis des enfants afin d'assurer la continuité des services de protection des enfants les plus vulnérables malgré la pandémie.

Augmentation du trafic et du recrutement forcé d'enfants au Mali en raison du conflit et de la pandémie de COVID-19

Le recrutement et l'utilisation d'enfants par les groupes armés au Mali a doublé de 2018 à 2019, touchant 215 filles et garçons. Une tendance alarmante qui s'est aggravée au cours de 2020 sous les effets combinés de l'intensification du conflit et de la détérioration des conditions économiques dues à la pandémie de COVID-19.

Selon le dernier rapport du Cluster Protection mondial¹, le Mali a connu en 2020 une forte augmentation de la traite des enfants, du travail forcé et du recrutement forcé par les groupes armés dans tout le pays. Ainsi, au cours du seul premier semestre de 2020, 220 cas de recrutement d'enfants ont été documentés, contre 215 cas pour l'ensemble de l'année 2019.

Les victimes sont de manière disproportionnée des garçons travaillant sur huit sites miniers. Il s'agit d'enfants Maliens mais également d'enfants en situation de plus grande vulnérabilité, en particulier des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants.

Les jeunes filles sont davantage victimes de violences basées sur le genre (VBG), notamment les mariages précoces et forcés. Dans ce contexte, l'accès aux services reste un réel défi.

¹https://www.globalprotectioncluster.org/wp-content/uploads/Global-Protection-Update_191120.pdf

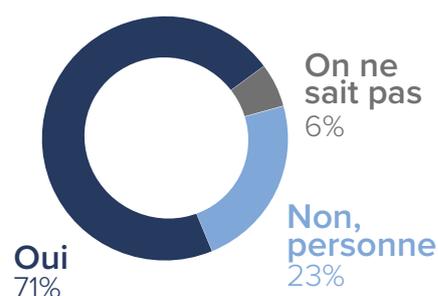
Malgré les importants efforts déployés pour assurer une continuité de service et maintenir un niveau adéquat d'assistance, certaines activités essentielles ont dû être suspendues ou réduites, notamment la distribution des kits de dignité et hygiéniques destinés aux filles. L'aide aux enfants survivants de VBG a également été particulièrement impactée, alors même que le nombre d'incidents a augmenté.

La réponse à apporter aux types de violations dont sont victimes les enfants doit inclure la mise en place de services de soutien en santé mentale et psychosocial (MHPSS), afin de leur permettre de surmonter les expériences traumatisantes et de se réinsérer dans une société où le risque de stigmatisation est grand.

La famille et la communauté en première ligne de la protection de l'enfance

D'après 71% des personnes interrogées, les enfants sollicitent de l'aide en cas de violence, négligence, exploitation et/ou abus, en premier lieu auprès des membres de leur famille et de leur communauté (dirigeants communautaires ou voisins), qui forment le principal environnement protecteur de l'enfant. La période de COVID-19 a accentué le rôle central de protection joué par le cercle proche de l'enfant. Ainsi, 29% des personnes interrogées ont indiqué que les membres de la famille étaient les premiers

Les enfants sollicitent-ils de l'aide, lorsqu'ils ont été victimes ?



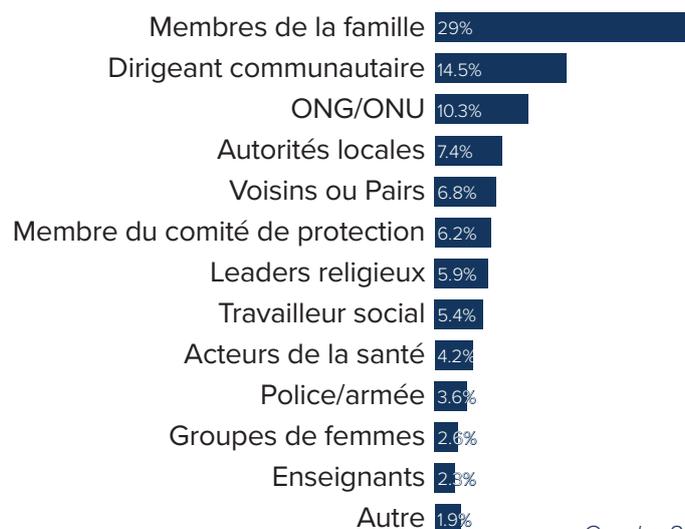
Graphie 8.2

après de qui l'enfant sollicitait de l'aide, suivis des dirigeants communautaires (15%). Seules 10% des personnes interrogées ont désigné les acteurs humanitaires comme premier recours.

En outre, plus de 22% des répondants estiment que leur communauté comporte des enfants séparés ou non accompagnés.

Ainsi, dans les zones inaccessibles du fait des conflits, la formation des travailleurs sociaux et le renforcement des mécanismes de protection à base communautaire par des acteurs humanitaires et de protection de l'enfance ont permis de maintenir et de renforcer les appuis aux enfants directement dans leurs communautés. Au Niger et au Mali, ces mêmes acteurs ont également contribué à renforcer et à appuyer des structures communautaires de protection de l'enfance existantes, qui demeurent le premier recours des enfants en cas d'incident de protection.

Après de qui les enfants sollicitent-ils de l'aide?



Grappe 8.3

Recommandations:

- ▷ Afin d'assurer une continuité des services, une approche transversale de la protection de l'enfance en lien avec l'éducation devra être renforcée. La réouverture des écoles peut notamment être l'occasion de renforcer l'accès aux kits de dignité et hygiéniques, et donc de renforcer la réponse aux VBG.
- ▷ Parallèlement, l'approche axée sur la famille et la communauté doit être privilégiée afin d'accroître et favoriser leurs capacités pour mieux répondre aux besoins de protection des enfants.
- ▷ L'offre de services spécialisés pour la prise en charge des VBG adaptés aux enfants et adolescents doit être renforcée.



ÉDUCATION

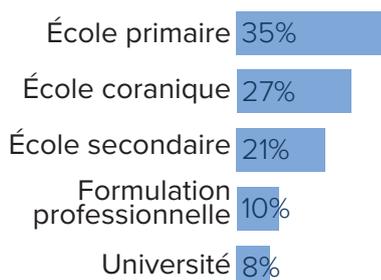
L'éducation au Sahel sévèrement impactée par la double crise sécuritaire et sanitaire

Structurellement faible à travers le Sahel, en particulier dans les régions périphériques, l'éducation a été particulièrement affectée par l'intensification du conflit marquée par une augmentation significative des attaques contre les écoles et les enseignants depuis 2019. Une situation précaire aggravée par la pandémie de COVID-19 qui a conduit à la fermeture des écoles sur l'ensemble des territoires du Burkina Faso, du Mali et du Niger au cours de l'année 2020.

Selon les Clusters Éducation des trois pays, 12 millions d'enfants ont manqué jusqu'à quatre mois d'école en raison des fermetures liées à la pandémie de COVID-19. En outre, 776 000 enfants ont été privés d'éducation tout au long de l'année en raison de l'insécurité et des attaques contre les établissements scolaires, les enseignants et les élèves.

Ces attaques et menaces ont entraîné la fermeture de plus de 4 000 écoles dans les trois pays et un déplacement massif de populations, dont plus de la moitié sont des enfants et jeunes en âge scolaire. Les systèmes éducatifs des trois pays se trouvent ainsi confrontés à de nombreux défis simultanés, notamment la réouverture des écoles fermées, la scolarisation des enfants réfugiés et déplacés et le maintien de la continuité de l'éducation pour tous les apprenants.

Accès à l'éducation formelle



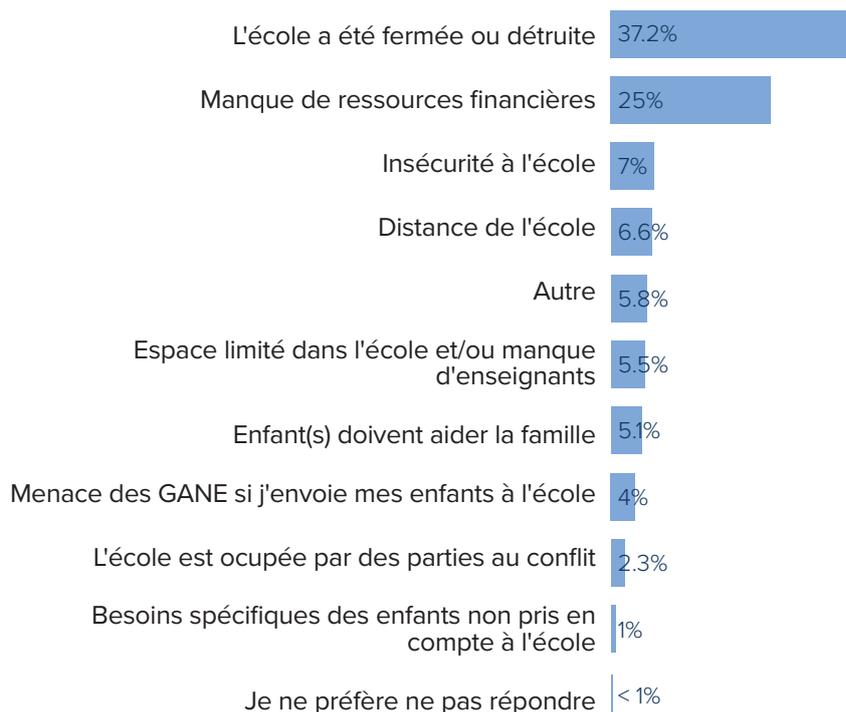
Graph 9.1

Fréquentation régulière de l'école



Graph 9.2

Raisons de ne pas fréquenter régulièrement l'école



Graph 9.3

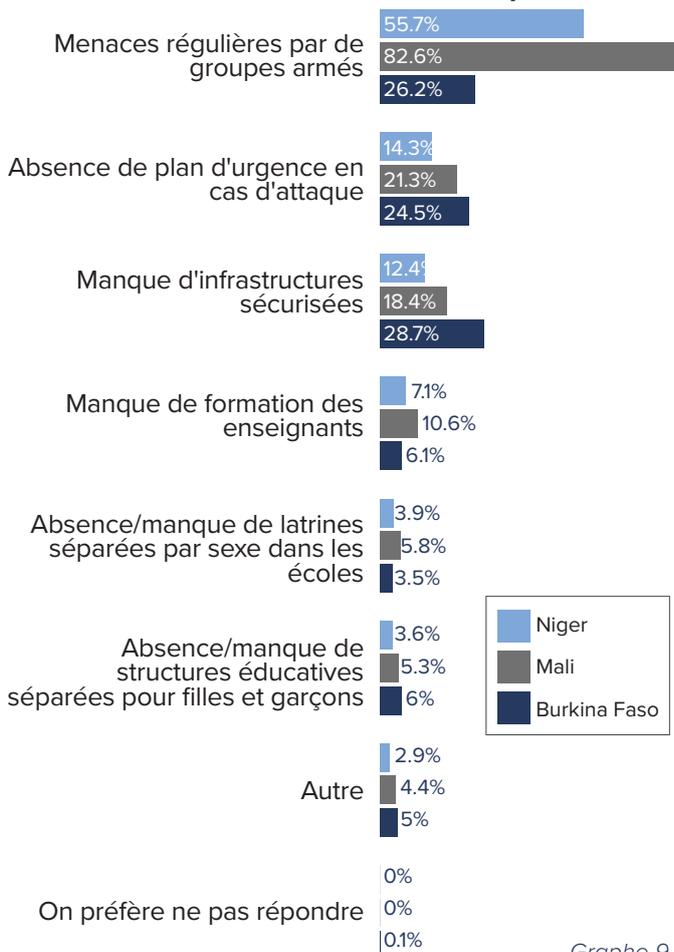
Plus de la moitié des enfants du Sahel ne sont pas régulièrement scolarisés

Sur l'ensemble des trois pays du Sahel Central, 55% des enfants ne vont pas régulièrement à l'école, sans que cela ne soit lié aux fermetures dû à la COVID-19. En moyenne, 65% des enfants d'âge primaire et seulement 37% des enfants d'âge secondaire sont inscrits à l'école, avec des disparités notables entre les pays.

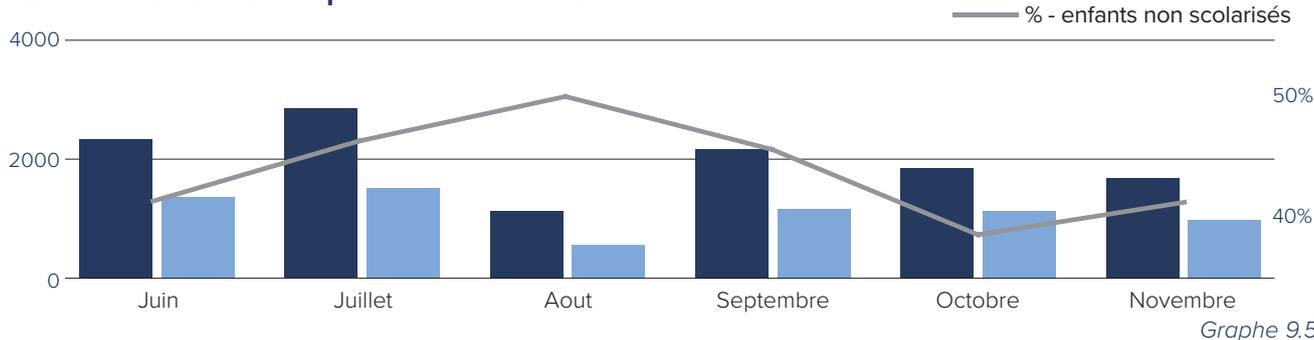
Par ailleurs, près de 40% des informateurs clés interrogés considèrent que l'environnement scolaire des enfants de leur communauté n'est pas sûr, principalement à cause des menaces régulières par les groupes armés, du manque d'infrastructures sécurisées et de l'absence de plan de protection d'urgence en cas d'attaque de l'école. Outre l'insécurité ambiante qui amène à la fermeture ou à la destruction des écoles de proximité, 20% des familles soulignent également que le manque de ressources financières pour couvrir les frais liés à la scolarité est une cause importante de non-scolarisation.

Le Niger est le pays où la proportion d'enfants scolarisés est la plus importante (59% des familles interrogées sur l'ensemble de la période), suivi du Burkina Faso (43%), puis du Mali (moins de 20%). Au Mali, les grèves scolaires sont également un facteur défavorable, entravant davantage la régularité de la fréquentation scolaire.

Raisons pour lesquelles l'environnement scolaire n'est pas sûr



Évolution de la fréquentation scolaire

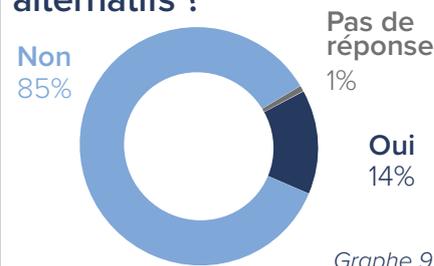


Des programmes d'apprentissage à distance et des opportunités d'éducation alternative très limitées

La proportion d'enfants ayant accès à des programmes d'éducation alternatifs ou complémentaires est de 14% sur l'ensemble de la période. Ce chiffre est très faible en considération de la proportion d'enfants n'ayant pas accès à l'éducation formelle par ailleurs.

Parmi les programmes d'éducation alternatifs ou complémentaires disponibles, les cours d'alphabétisation sont les plus largement répandus au Burkina Faso et au Mali, tandis qu'au Niger il s'agit des programmes d'éducation accélérée, bien que la proportion d'enfants

Les enfants de votre famille ont-ils accès à des programmes d'éducation alternatifs ?



y ayant accès soit très faible. Les cours de langue, de soutien scolaire et les programmes d'acquisition de compétences professionnelles ne semblent pas accessibles par les répondants.

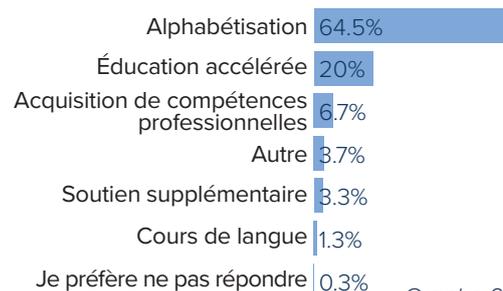
En ce qui concerne les programmes d'éducation à distance mis en place dans le cadre de la réponse à la pandémie de COVID-19, une moyenne de 98% des ménages indiquent en avoir connaissance et seulement 18% y avoir accès, avec des différences importantes selon les pays et la période de sondage.

Une large majorité de répondants (99.5%) indiquent par ailleurs qu'ils n'ont pas le matériel nécessaire pour suivre les programmes d'éducation à distance mis en place par les autorités ou les acteurs humanitaires, notamment à cause des difficultés d'accès à internet, à la télévision ainsi qu'à la radio.

Vivant majoritairement dans des zones périphériques ou la connectivité demeure limitée, les élèves réfugiés et déplacés internes ont souvent plus de difficulté à bénéficier de ces enseignements à distance, accroissant ainsi le risque de retard d'apprentissage et de décrochage scolaire au sein de ces populations.

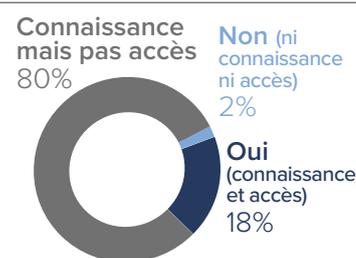
Si des efforts importants ont été déployés par les gouvernements et les acteurs humanitaires dans la région pour aider à la réouverture des écoles dans des conditions d'hygiène et de sécurité adéquates une fois les restrictions sanitaires assouplies, les cas de non-retour à l'école sont nombreux et les risques de décrochage scolaire ou d'abandon définitifs sont grands, notamment au sein des populations déplacées, particulièrement vulnérables.

Programmes d'éducation alternatifs existants



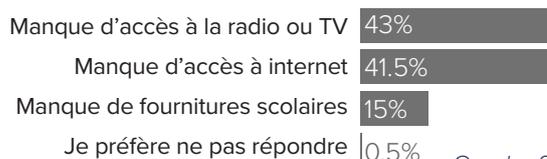
Graphe 9.7

Est-ce que les enfants ont accès aux programmes d'éducation à distance mis en place ?



Graphe 9.8

Raisons de ne pas pouvoir suivre les programmes d'éducation à distance mis en place



Graphe 9.9

Recommandations:

- ▷ Les données collectées dans le cadre du Projet 21 viennent confirmer la nécessité d'une approche concertée pour la réouverture des écoles en toute sécurité et du maintien des modalités d'apprentissage à distance. La sécurité, le bien-être des enfants et les aspects sanitaires doivent être mis au centre du processus de décision de réouverture des écoles en vue de garantir un environnement d'apprentissage sûr.
- ▷ La protection et la sécurité des écoles doivent être renforcées, la préparation aux urgences systématiquement intégrée dans les politiques éducatives et les enfants et enseignants formés sur les mécanismes de protection communautaire.
- ▷ Les propositions pédagogiques pour l'apprentissage à distance doivent en parallèle être renforcées comme alternative à la fermeture des écoles afin d'assurer la continuité de l'éducation pour tous les enfants, notamment les réfugiés et déplacés internes.

10

SOLUTIONS ET INTÉGRATION

L'insécurité et les carences en matière de développement, principaux freins aux solutions durables

Plus de 3,5 millions de réfugiés et personnes déplacées internes à travers les cinq pays du Sahel sont en quête d'une solution durable à leur situation de déplacement forcé.

La récente table ronde ministérielle sur la crise humanitaire dans le Sahel central a appelé les diverses parties prenantes à se concentrer sur la nécessité de solutions innovantes fondées sur une cohésion sociale plus forte et l'inclusion des groupes de population affectés. Les progrès réalisés dans les cadres juridiques nationaux visent également à soutenir la recherche de solutions au Sahel.

Une meilleure compréhension de la situation actuelle en matière de solutions durables, grâce aux données collectées par le monitoring de protection, peut contribuer à éclairer les interventions en faveur des solutions.

La perception à l'égard des rapatriés et personnes retournées varie d'un pays à l'autre

Les personnes interrogées au Mali (39%) et au Burkina Faso (33%) ont indiqué un sentiment légèrement plus favorable à l'égard des réfugiés rapatriés et personnes déplacées internes retournées; la situation est différente au Niger (15%) ou les résultats soulignent une certaine inquiétude des populations à l'idée d'un retour des personnes déplacées du fait de la potentielle tension autour des ressources que cette situation pourrait créer.

Une proportion importante des répondants au Mali (42%), au Burkina Faso (35%) et au Niger (28%) indiquent accueillir temporairement dans leur foyer des personnes avec lesquelles elles ne logent pas habituellement, qu'elles soient déplacées ou non.

Dans un contexte sécuritaire extrêmement volatile où de nouveaux déplacements continuent d'avoir lieu, près de 10% des personnes interrogées se disent inquiètes de voir revenir des réfugiés ou des personnes déplacées dans leur communauté.

Que pensez-vous du retour des rapatriés et retournés dans votre communauté ?



Graphe 10.1

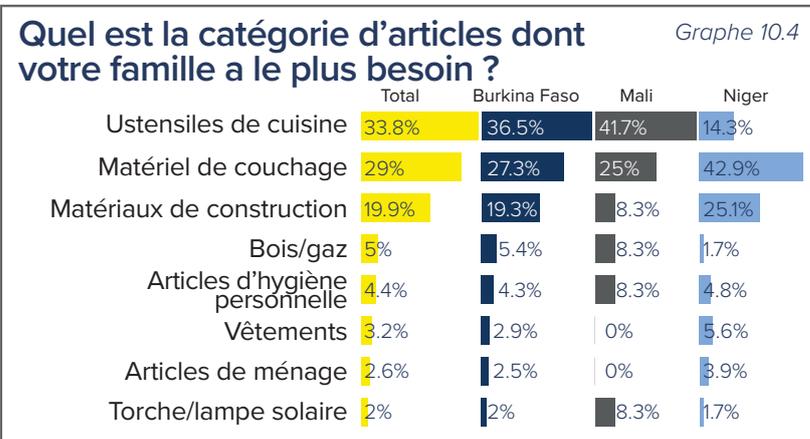
L'absence d'opportunités économiques et l'insuffisance des services sociaux, entrave à l'accueil et l'intégration des personnes déplacées

L'absence d'opportunités socio-économiques (27%) et l'insuffisance des services sociaux de base (27%) dans les zones de retours sont les deux raisons principalement évoquées par les communautés hôtes qui s'inquiètent des retours. Beaucoup estiment donc que leurs communautés ne disposent pas des capacités suffisantes pour accueillir et intégrer les rapatriés et retournés. Un peu moins de 50 % des personnes rapatriées interrogées au Burkina Faso et au Niger ont également cité l'insuffisance des services sociaux de base, suivie par les conditions socio-économiques et de sécurité, comme motifs de mécontentement dans les zones de retour.

L'accès aux services de santé présente en effet un réel défi dans les trois pays. 67% des ménages répondants au Mali, 60% au Burkina Faso et 47% au Niger ont indiqué qu'ils ont eu accès durant la période allant de juin à novembre 2020. Près du quart des femmes interrogées ont déclaré ne pas avoir eu accès aux articles



d'hygiène féminine, tandis que l'accès à l'eau propre et au savon afin de se laver les mains, besoin primordial dans le contexte de la COVID-19, n'était disponible que pour 51% des personnes interrogées au Burkina Faso, 42% au Mali et seulement 36% au Niger. Quant aux articles ménagers essentiels, les ustensiles de cuisine, les matériaux de couchage et les matériaux de construction ont été cités comme ceux dont les ménages avaient le plus besoin.

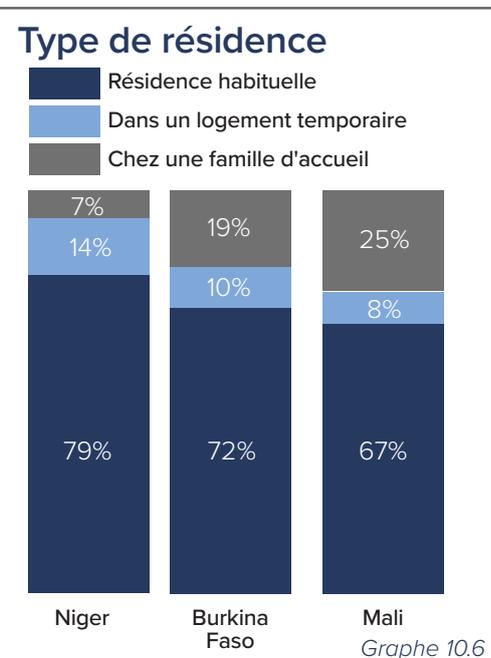
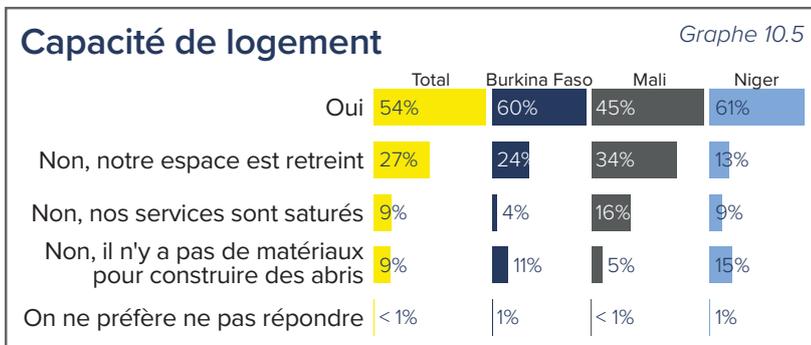


La question du logement au cœur des préoccupations, particulièrement en milieu urbain

Dans 14% des cas, c'est la question du logement qui est la principale source d'inquiétude pour les familles d'accueil en milieu urbain. Un résultat confirmé par le fait que la moitié des personnes interrogées désignent le manque d'espace comme la cause principale du refus d'accueillir de nouveaux arrivants dans leur logement.

Les résultats indiquent que cette question du logement est plus sensible au Mali. En effet, si la question du logement est un problème général au Sahel, le Mali est le pays où la capacité de logement des familles d'accueil est particulièrement faible par rapport aux deux autres pays.

A cet égard, il est important de noter que les personnes interrogées au Niger se concentrent en zone péri-urbaine ou urbaine tandis que les personnes interrogées au Burkina Faso et au Mali se trouvent majoritairement en milieu rural. Une différence de milieu de vie qui explique sans doute l'importance accordée à la question du logement dans les résultats émanant du Burkina Faso et du Mali. Cette distinction souligne ainsi le problème grandissant de la pénurie de logement dans les principales villes du Sahel, conséquence première du phénomène d'urbanisation en cours dans la région.



Recommandations:

- ▷ La faiblesse des services de base, les opportunités économiques très limitées et le manque d'accès au logement, à la terre et à la propriété sont les principaux défis à l'accueil et l'intégration des personnes déplacées, des réfugiés et des retournées, en particulier dans les zones urbaines et péri-urbaines. Des programmes de développement doivent être mis en œuvre dans les principales zones d'accueil, parallèlement et de façon complémentaire aux interventions humanitaires.
- ▷ L'accent doit également être mis sur la cohésion sociale et l'établissement de mécanisme de médiation permettant aux populations de faire respecter leurs droits à la propriété afin de prévenir et/ou réduire les litiges et tensions éventuels portant sur les logements, terres et biens au sein des communautés.
- ▷ Dans le contexte d'urbanisation au Sahel, il est important de procéder aux investissements nécessaires visant à un développement intégré, incluant la question du logement, de l'accès à la terre, des infrastructures et services de base, pour assurer une croissance urbaine respectueuse de l'environnement et garantissant la cohésion sociale.

Les données présentées dans ce rapport ont été collectées par ANTD, CIAUD, DRC, UNHCR, AMSS, ICAHD, InterSOS, MBDHP à travers le monitoring de protection et grâce aux contributions des organisations et mécanismes de coordination suivants (UNHCR, Intersos, DRC, UNFPA/GBV AOR, UNICEF, Save the Children, Education Working Group, OIM), l'élaboration du rapport analytique régional a été possible.

Avec nos remerciements aux donateurs suivants :

- ▷ **Contributions régionales pour Projet 21**
Royaume-Uni
- ▷ **Contributions pour Projet 21 / activités de suivi de la protection (pays du Sahel central)**
Autriche, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Italie, Japon, Union européenne, CERF
- ▷ **Contributions non préaffectées**
Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Islande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, donateurs privés

PROJET 21